



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)

- EXERCICE 2019 -

21 février 2019

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)

- EXERCICE 2019 -

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) rend obligatoire, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter au Conseil municipal et de discuter les grandes orientations du prochain budget. La loi du 7 août 2015, portant « nouvelle organisation territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu. Le DOB doit comporter les informations suivantes (article D.2312-3 du CGCT) :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport présenté par le maire au Conseil Municipal, comporte de surcroît, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Par ailleurs, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022, prévoit qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité locale présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Même si la Commune n'y est pas juridiquement tenue, et dans l'intention de respecter les vœux exprimés par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport sur les comptes 2011 à 2016, un Rapport sur les Orientations Budgétaires 2019 (ROB) dans sa version prévue pour les Communes de strate supérieure à 10 000 habitants a été élaboré par les services.

Celui – ci est présenté ce jour en Conseil Municipal en séance plénière ouverte au public conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Le débat qui s'ensuivra permettra à l'assemblée délibérante d'appréhender en toute transparence les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base des éléments d'analyse rétrospective et prospective qui lui seront présentés.

Sommaire

1. **CONTEXTE GENERAL DES FINANCES LOCALES POUR 20195**
2. **SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE – BUDGET PRINCIPAL13**
3. **PERSPECTIVE D'EVOLUTION FINANCIERE ET OBJECTIFS PROPOSES - BP 2019.....27**

1. CONTEXTE GENERAL DES FINANCES LOCALES POUR 2019

Pour la Zone euro :

Le ralentissement s'accroît fin 2018

Suite à une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7 %, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Après deux premiers trimestres au ralenti (0,4 %), elle a davantage chuté au 3^{ème} trimestre atteignant tout juste 0,2 %.

Si l'Espagne s'est relativement bien maintenue (0,6 %) et si la France a progressé (0,4 %) au T3, la croissance est entrée en territoire négatif en Italie (-0,12 %), et davantage encore en Allemagne (-0,2 %) en raison du ralentissement de la production industrielle et plus particulièrement de celle de l'automobile, fortement affaiblie par l'entrée en vigueur en septembre de nouvelles normes concernant les tests des émissions de gaz à effet de serre sur les voitures neuves.

Les indicateurs avancés, notamment celui des nouvelles commandes à l'export, se sont retournés dès le début de l'année, se rapprochant progressivement de la zone de contraction. Leur dégradation reflète la détérioration de l'environnement international, marqué par les tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, les difficultés des pays émergents, ainsi que l'incertitude croissante entourant le BREXIT. En fin d'année, les indicateurs avancés, en Italie dès octobre et en France depuis décembre, ont basculé en zone de récession, reflétant les tensions sociales et politiques internes à ces deux pays (tensions sur le budget en Italie, et mouvement des gilets jaunes en France).

Alors que la zone euro profitait simultanément en 2017 de l'accélération du commerce mondial, de la faiblesse de l'inflation et d'une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit, les deux premiers facteurs de soutien se sont affaiblis en 2018. Si la politique monétaire est demeurée accommodante, les achats nets mensuels d'actifs par la BCE ont été réduits de moitié à 15 Mds€ en octobre puis stoppés fin 2018. Principalement sous l'effet de la hausse des cours du pétrole, l'inflation a fortement accéléré jusqu'en octobre, pesant sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance.

Après avoir atteint un pic de 2,5 % en 2017, la croissance a ralenti. Elle devrait s'élever à + 1,9 % en moyenne en 2018. En 2019 le ralentissement à l'œuvre devrait s'intensifier, la croissance n'étant attendue qu'à 1,2 % selon les prévisions.

Bénéficiant du regain de l'activité économique survenu depuis 2014, le taux de chômage a atteint en 2018 son niveau le plus bas depuis 10 ans. Toutefois le ralentissement actuel de la conjoncture freine désormais la dynamique du marché de l'emploi. De surcroît, le taux de chômage tendant à se rapprocher de son niveau structurel (8 %), il devient plus difficile d'apparier les compétences offertes avec celles recherchées par les entreprises. Faute de gains de productivité, la croissance retourne à son potentiel. Seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif (engendrant l'accroissement de la croissance potentielle) pourront permettre d'enrichir la croissance à long terme.

Après avoir été négative début 2016, l'inflation (IPCH - Indice des prix à la consommation harmonisés) était demeurée très faible en 2016 n'atteignant en moyenne que 0,2 % en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE et de l'extension de son programme d'assouplissement quantitatif (QE). Portée par la remontée progressive du prix du pétrole, l'inflation était repartie à la hausse en 2017 (atteignant 1,5 % sur l'année) puis en 2018. Elle a ainsi dépassé l'objectif d'inflation de 2 % de la BCE en juin 2018, jusqu'à atteindre **2,2 %** en octobre avant de décélérer en toute fin d'année.

L'inflation sous-jacente a, quant à elle, peu progressé de 2017 à 2018 passant de 1,1 % à 1,2 % en moyenne, tout en se repliant en fin d'année à 1,1 %. La chute des cours du pétrole dans une conjoncture moins porteuse a conduit à réviser à la baisse l'inflation de la zone euro à 1,7 % en moyenne pour 2018 et nos prévisions d'inflation à 1,5 % pour 2019.

La BCE a jusqu'ici maintenu ses taux directeurs inchangés et a resserré sa politique monétaire accommodante fin 2018 via l'arrêt en décembre des achats nets d'actifs (dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP). Elle a par ailleurs annoncé ne pas remonter ses taux directeurs avant la fin de l'été 2019. Face à l'accumulation d'incertitudes, la BCE pourrait cependant retarder son calendrier de normalisation de la politique monétaire à fin 2019. Les décisions de la BCE étant guidées par l'évolution de l'inflation sous-jacente, cette dernière sera à surveiller de près.

Pour la France :

Rebond temporaire de la croissance attendu pour 2019

Après une croissance vigoureuse de 2,3 % en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018. Ce ralentissement s'explique majoritairement par la faiblesse de la demande des ménages, dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. Atteignant tout juste + 0,2 % aux deux premiers trimestres, la croissance est légèrement remontée à + 0,3 % au troisième trimestre, boostée par l'explosion des ventes de voitures neuves en août. Le mouvement des gilets jaunes qui a éclaté mi-novembre devrait toutefois exercer un impact négatif sur la consommation privée comme l'investissement des entreprises au dernier trimestre. Si la croissance est attendue à 0,3 % au T4, elle ne devrait cependant pas dépasser 1,5 % en moyenne sur l'année. Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité) conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en fin d'année devraient soutenir la consommation et la croissance désormais attendue à 1,8 % en 2019.

Sous l'impact de réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité), le taux de chômage a continué à baisser en 2018 atteignant 8,9 % en octobre selon Eurostat, un niveau légèrement inférieur au niveau structurel estimé par la Commission Européenne à 9,1 %.

Ralentissement de l'inflation

Affectée comme le reste du monde par la remontée des prix du pétrole jusqu'au 4 octobre, l'inflation française (IPCH – Indice des prix à la consommation harmonisés) a en outre été boostée par le relèvement de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. L'inflation a ainsi augmenté progressivement atteignant un pic à 2,2 % en octobre, avant de diminuer en fin d'année suite à l'effondrement du cours du pétrole. In fine, l'inflation française (IPCH) a largement dépassé celle de la zone euro tout au long de l'année, s'élevant à 2,1 % en moyenne contre 1,7 % en zone euro en 2018. La suspension durant toute l'année 2019 des hausses de taxes sur les carburants liées à la composante carbone et à la convergence diesel/essence, ainsi que le gel des tarifs de l'électricité et du gaz jusqu'en juin, associés au recul des prix du pétrole attendu autour de 60 euros le baril, devraient néanmoins fortement réduire l'inflation en 2019. **L'inflation (IPCH) est estimée à 1,2 %**, soit un retour au niveau de 2017. Cette moindre inflation devrait redonner du pouvoir d'achat aux ménages, un facteur favorable à la consommation, moteur traditionnel de la croissance en France en panne en 2018.

Malgré le ralentissement du commerce international, le solde commercial français s'est redressé au 3^{ème} trimestre, les importations ayant nettement plus ralenti que les exportations. Ces dernières devraient néanmoins s'améliorer au 4^{ème} trimestre en raison des livraisons de commandes aéronautiques et navales.

Maintien de bonnes conditions de crédits

Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de la baisse continue depuis février des taux d'intérêt des crédits au logement, qui ont renoué en novembre avec leur plus bas niveau historique de 1,5 % de décembre 2016.

Malgré des conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro), la demande de crédit des ménages pour l'habitat décélère à nouveau au 3^{ème} trimestre sous l'effet de la hausse des prix dans l'immobilier. Après avoir décéléré jusqu'en juin, l'ensemble des crédits aux ménages est reparti à la hausse.

Une consolidation budgétaire retardée

Sortie officiellement en juin 2018 de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre en 2009, la France fait face depuis à une dégradation de ses finances publiques. En septembre, les révisions méthodologiques appliquées par l'Insee conduisant notamment à requalifier SNCF Réseau en administration publique depuis 2016, ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6 % à 2,7 %) et considérablement alourdi la dette publique, qui a atteint le niveau record de 98,5 % en 2017.

Si le projet de Loi de finances 2019 Initial prévoyait une dégradation temporaire de -2,6 % de PIB de déficit en 2018 à -2,9 % en 2019, le budget voté fin décembre 2018 prévoit désormais une détérioration plus importante à -2,7 % en 2018 et -3,2 % en 2019 en raison du mouvement des gilets jaunes.

Le gouvernement a en effet dû renoncer aux recettes attendues de la hausse de la fiscalité sur le carburant et l'énergie et consentir à des mesures sociales (revalorisation de la prime d'activité en 2019, défiscalisation et suppression des cotisations sociales sur les heures supplémentaires et sur la prime annuelle exceptionnelle, annulation de la hausse de 1,7 point de CSG pour 30 % supplémentaire de retraités).

Le coût total est estimé à 11 Mds€, financé partiellement à hauteur de 4 Mds€ mobilisant notamment les entreprises à travers la mise en place d'une taxe sur les GAFAs, et le report de la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises de plus de 250 millions€ de chiffre d'affaires. En conséquence, la dette devrait continuer à croître jusqu'en 2020, atteindre 99,5 % en 2019 et frôler 100 % en 2020.

La loi de finances initiale (LFI) pour 2019 a été publiée au journal officiel le 30 décembre 2018.

C'est pour l'essentiel la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022, qui fournit le cadre quinquennal pour les finances publiques, en même temps que la LFI pour 2019.

La loi de finances initiale 2019 s'inscrit dans cette continuité : elle découle de la loi de programmation qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement. Elle présente également la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation. La LFI 2019 précède le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu courant 2019 pour permettre à celles et ceux qui seront candidats aux élections locales en 2020 de savoir dans quel cadre financier ils pourront inscrire leur action et, dans un premier temps, leur programme.

En conséquence, on le qualifie parfois de texte transitoire, d'application. Comportant une vingtaine d'articles qui auront un impact sur les finances locales, ce projet ne contient donc pas de modification significative pour les collectivités en matière de finances et de fiscalité locales. A l'instar des dernières lois de finances, la LFI 2019 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique.

Ces mesures sont explicitées ci-après en détaillant celles qui impactent les dotations des collectivités, celles qui sont relatives à la péréquation, puis les mesures spécifiques à la fiscalité locale, et enfin quelques mesures diverses, et spécifiquement celles qui concernent l'Outre-mer.

Transferts financiers de l'Etat vers les Collectivités en hausse dans la LFI 2019:

C'est évidemment un trompe l'œil puisqu'ils incluent désormais la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement des fonds régionaux d'apprentissage. Ils atteignent 111,4 milliards € dans la LFI 2019 à périmètre courant.

Cette hausse de 6,5 % par rapport à la LFI 2018 tient principalement à la 2^{ème} vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages les plus modestes (+ 4,8 milliards €).

Le dynamisme de ces transferts financiers depuis plusieurs années est dû à la croissance continue des dégrèvements et de la fiscalité transférée, dont l'évolution est liée aux réformes législatives successives.

Les concours financiers de l'Etat (48,6 milliards €) : une quasi stabilité

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose à environ 90 % de quatre dotations :

- La dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences,
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- La dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé en 2019

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (36 %). Les PSR, qui s'élèvent à 40,575 milliards €, sont en très légère augmentation de 0,6 % par rapport à la LFI 2018.

Le niveau global de la DGF fixé à 26,9 milliards € en 2019 est maintenu par le Gouvernement à son niveau 2018, comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation. Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent puisque certaines mesures décidées en 2018 montent en charge (par exemple, l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires). La hausse du FCTVA (+ 0,7 %) s'explique par le regain d'investissement.

Variables d'ajustement : une baisse limitée en 2019

Le coût lié à l'évolution des concours de l'Etat est de 279 millions €, dont 120 millions € seront pris en charge par le Gouvernement, cette somme correspondant à la hausse des compensations fiscales liée à l'exonération de CFE pour les entreprises à faible chiffre d'affaires. En conséquence, la LFI prévoit une minoration des variables d'ajustement de 159 millions € à hauteur de :

- 69 millions € pour le bloc communal
- 45 millions € pour les régions
- 45 millions € pour les départements

Pour le bloc communal, la minoration portera sur les fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP) à hauteur de 49 millions €. Le solde étant prélevé sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). Les minorations de FDPTP et DCRTP du bloc communal

seront fonction des recettes réelles de fonctionnement du budget principal sur les comptes de gestion 2017. **La LFI 2019 supprime la minoration de DCRTP du bloc communal au titre de 2018, initialement prévue dans la LFI 2018.**

Quelques mesures phares de la loi de finances initiale:

Report de l'automatisation du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

La LFI 2019 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables. L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1^{er} janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre.

Mesures de soutien à l'investissement local du bloc communal

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans la loi de finances 2019.

Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Elle reste inchangée à 1 046 millions € en 2019. Quand la dotation est accordée dans le cadre d'un contrat passé entre l'Etat et la collectivité, les maîtres d'ouvrage désignés par le contrat peuvent maintenant être bénéficiaires de la subvention. Tous les EPCI, sauf ceux ayant une population supérieure à 75 000 habitants autour d'une commune centre de plus de 20 000 habitants, sont éligibles à la DETR. La LFI 2019 ajoute un critère de densité de population, fixé à 150 habitants/km², seuil à ne pas dépasser pour pouvoir bénéficier de cette subvention. Par ailleurs, la LFI 2019 instaure la publication, sur le site internet officiel de l'Etat dans le département, de la liste des opérations ayant bénéficié d'une subvention, ainsi que le montant des projets et celui de la subvention de l'Etat avant le 30 septembre de l'exercice en cours. Une liste rectificative ou complémentaire pourra être publiée si besoin avant le 30 janvier de l'exercice suivant.

Dotations de soutien à l'investissement local (DSIL)

Elle s'élève à 570 millions € pour 2019, contre 615 millions € dans la LFI 2018. La LFI ajuste également le millésime de la population à prendre en compte pour la répartition des montants alloués à chacune des collectivités.

DGF des communes touristiques

A partir de 2019, pour les communes de moins de 3 500 habitants dont la part des résidences secondaires est supérieure à 30% et dont le potentiel fiscal moyen par habitant est inférieur à la moyenne, la population totale utilisée dans le calcul de la dotation forfaitaire est de 1,5 habitant par résidence secondaire (au lieu de 1 actuellement).

Dotations pour les communes classées « Natura 2000 »

La LFI crée à compter de 2019 une dotation budgétaire pour les communes de moins de 10 000 habitants dont le territoire terrestre est couvert à plus de 75% par un site « Natura 2000 » et dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 1,5 fois le potentiel fiscal moyen des communes de taille comparable. Le financement de cette dotation est un prélèvement de la DGF des communes et EPCI.

Hausse de la péréquation verticale

Elle représente 190 millions € en 2019. Ces augmentations de DSU-DSR des communes et de dotations de péréquation des départements sont traditionnellement financées pour moitié par diminution des variables

d'ajustement et pour moitié au sein même de l'enveloppe de la DGF. Pour la 2^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

Sur le plan fiscal :

Fiscalité des indemnités des élus locaux

Depuis 2017, les indemnités de fonction des élus locaux sont intégrées dans les traitements et salaires. Malgré la mise en place d'un abattement, le montant de l'impôt a pour certains maires fortement augmenté, notamment ceux des petites communes. La LFI 2019 accorde un abattement fiscal spécifique de 1 507,14 € par mois pour les élus exerçant un mandat dans une commune de moins de 3 500 habitants, sous réserve que ces derniers n'aient pas bénéficié de remboursement de frais de transport et de séjour. Pour les élus des communes de plus de 3 500 habitants, les règles d'abattement sont inchangées. Les montants actualisés pour l'année 2019 sont fixés à 661,20 € pour un seul mandat et à 991,80 € en cas de cumul de mandat.

Poursuite de la suppression de taxes à faible rendement

L'article 26 prévoit la suppression de plusieurs petites taxes en 2019 avec pour objectifs :

- la simplification du droit fiscal
- la réduction de la pression fiscale sur les particuliers et les entreprises
- l'allègement des formalités déclaratives des entreprises
- la réduction des coûts de recouvrement.

Les secteurs concernés sont les industries culturelles, le secteur agricole, celui des transports, les jeux, le tourisme, l'artisanat et les télécommunications. Dans cet article, il est précisé également que « la compensation des pertes de recettes en résultant est assurée par le budget général de l'Etat, sous réserve de modalités particulières convenues entre les différents affectataires ».

Aménagement de la taxe de séjour

- Perception au 31 décembre harmonisée pour l'ensemble des plateformes électroniques
- Mise en place d'une sanction pour les collecteurs de la taxe en cas d'erreur dans la déclaration
- Actualisation possible, à titre dérogatoire pour 2019, des tarifs par délibération jusqu'au 1^{er} février 2019 (au lieu du 1^{er} octobre 2018)

Expérimentation du compte financier unique (CFU)

La LFI prévoit l'expérimentation du compte financier unique à partir de l'exercice 2020, pour une durée maximale de 3 ans. Les collectivités et leurs groupements disposent de 6 mois à compter de la promulgation de la LFI 2019 pour se porter volontaires. La seule condition pour pouvoir participer à cette expérimentation est d'adopter la nomenclature comptable M57, comme le précise la Direction générale des collectivités locales. Le CFU (qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion) doit permettre une simplification des processus administratifs et une meilleure sincérité des comptes en regroupant l'ensemble des informations comptables dans un seul document.

Création des agences comptables à titre expérimental

Dans la lignée du CFU, cet article permet à l'Etat de déléguer à une collectivité locale, sa fonction de comptable public pour une durée de 3 ans reconductible. La collectivité devra déposer sa demande au plus tard le 31 mars de l'année précédant sa mise en place.

En définitive, on peut légitimement s'interroger sur le sort qui va être réservé aux collectivités territoriales.

En effet, l'Etat envisage dans de baisser la dépense publique de 70 milliards d'euros entre 2018 et 2022 et nous pouvons parier que les collectivités locales seront encore une fois mises à contribution et plus indirectement, les classes moyennes.

L'année 2018 avait été marquée, sur le plan des lois de finances, par deux faits importants :

- La mise en place des contrats financiers Etat – collectivités, pour l'ensemble des collectivités locales dont les dépenses de fonctionnement dépassent 60 millions d'euros annuels, soit 322 d'entre elles (la ville de COLLIOURE n'est pas concernée) ;
- La 1ère année de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables.

Le Projet de Loi de Finances pour 2019 pour sa part, on l'a vue, ne comporte pas d'évolution majeure en matière de finances locales, que ce soit sur le plan des relations entre l'Etat et les collectivités locales (excepté une réforme attendue de la DGF intercommunale qui n'aura pas d'impact direct sur les finances de la commune), ou bien sur le plan de la fiscalité locale.

Pour autant, il est utile de relever que la Cour des Comptes, dans son dernier rapport annuel sur les finances locales, s'inquiète de ce que la nouvelle contractualisation financière ne soit pas suffisamment contraignante pour « forcer » les collectivités locales à réduire leur niveau de dépenses et prône pour cela le retour à la diminution des concours financiers de l'Etat.

En conclusion, malgré une pause annoncée de deux ans dans la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, il apparaît donc toujours nécessaire d'observer une certaine prudence dans l'élaboration des budgets locaux en raison du maintien d'une pression constante des institutions nationales sur les finances locales.

Dans ce contexte, les orientations budgétaires 2019 qui vont vous être présentées tendent à mettre l'accent sur les points suivants :

- **La poursuite de la politique de non augmentation des taux d'imposition, et ce pour la 9° année consécutive,**
- **La contribution de l'ensemble des services municipaux à la maîtrise des charges générales,**
- **L'accroissement des services rendus à la population, notamment à travers le maintien ou l'amélioration des services de proximité appréciés et l'amélioration des transports,**
- **La tentative de maintien de l'autofinancement à un niveau toujours conséquent pour permettre sinon de renforcer d'au moins poursuivre l'investissement public.**

Sources :

Données INSEE

Caisse d'Épargne

Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 - 2022

Loi de finances Initiale pour 2019

Association des Maires de France

Gazette des Communes

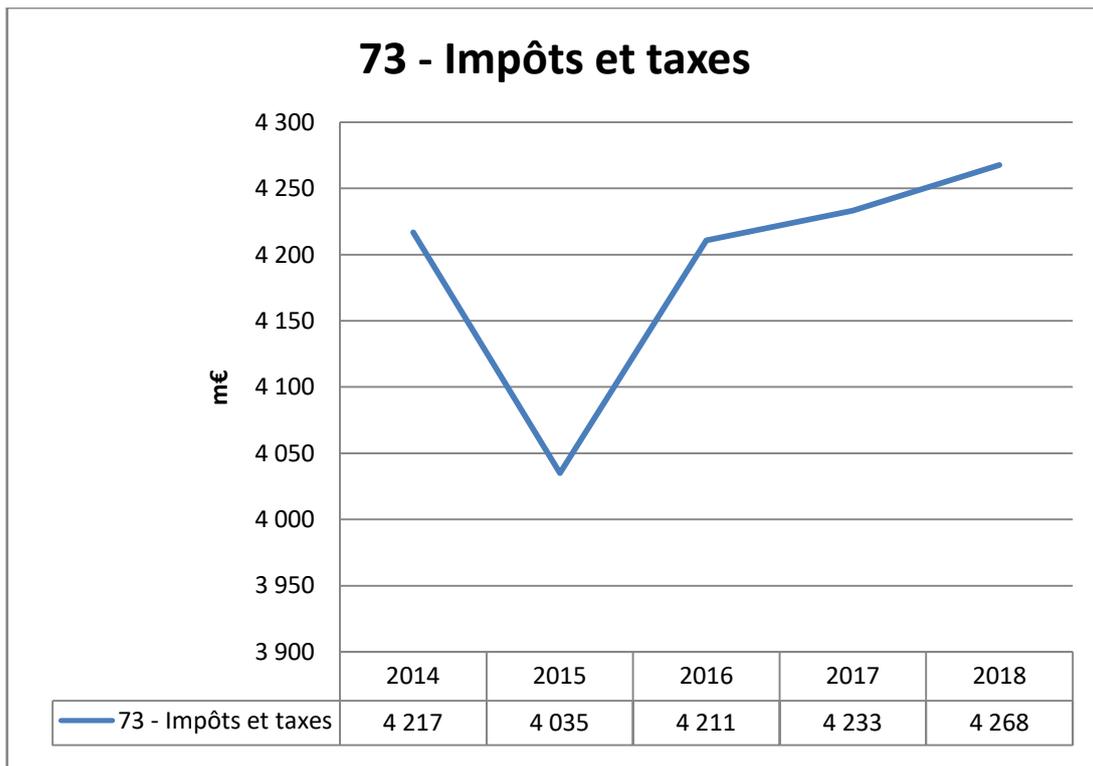
Lettre du Cadre Territorial

2. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE – BUDGET PRINCIPAL

La rétrospective financière du fonctionnement 2014 - 2018 fait apparaître globalement une stabilisation des marges financières de la collectivité.

Les recettes de fonctionnement :

Les impôts et taxes :

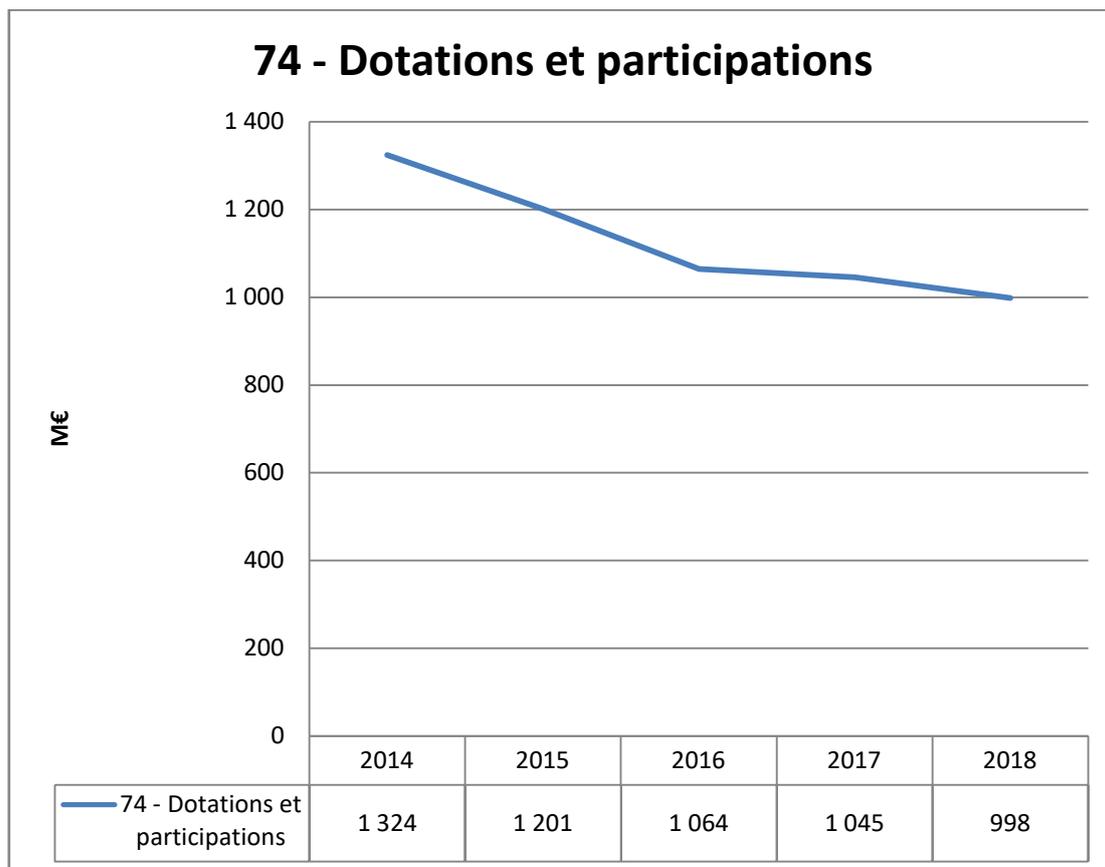


Le creux de 2015 s'explique par la création de la régie des parkings qui prive le budget général des recettes idoines.

Il faut noter qu'à partir de 2016 (création du parking de la gare) et surtout de 2017, les recettes se rapprochent puis dépassent les recettes de 2014 avec les seuls horodateurs.

En 2018, les recettes sont restées conformes aux prévisions.

Les dotations et participations :



Comme ailleurs, COLLIOURE a pris sa part dans la contribution au redressement des comptes de la nation. De ce fait, la DGF a baissé de manière linéaire sur la période 2014 – 2017.

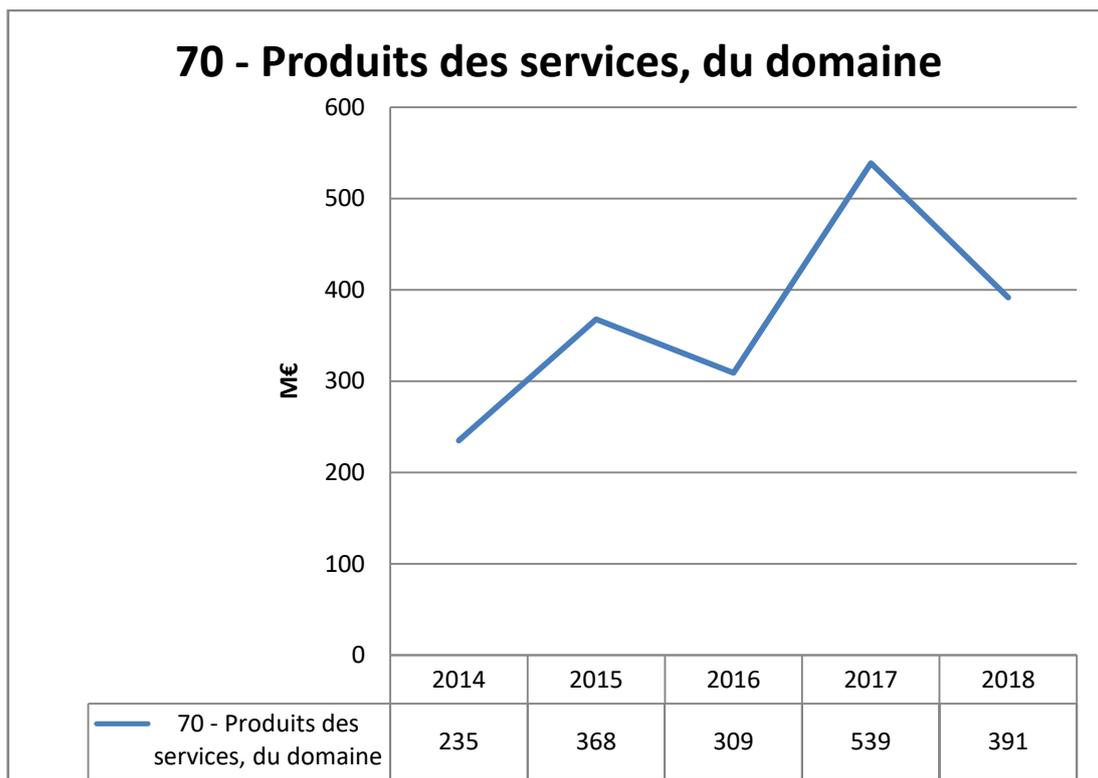
La dotation forfaitaire est passée de 947 000 € en 2013 à 670 000 € en 2017 soit une baisse de 277 000 € représentant 30 %.

La DSR passe de 185 000 € à 143 000 € soit une baisse de 42 000 € représentant 22 %.

En 2018 la dotation forfaitaire a continué à baisser par l'effet ciseau : baisse de la population / écrêtement potentiel fiscal. La dotation forfaitaire ne représente plus que 648 543 €.

La DSR + la Dotation de péréquation représente la somme de 54 044 € + 85 076 € soit 139 120 €.

Les produits des services et du domaine :



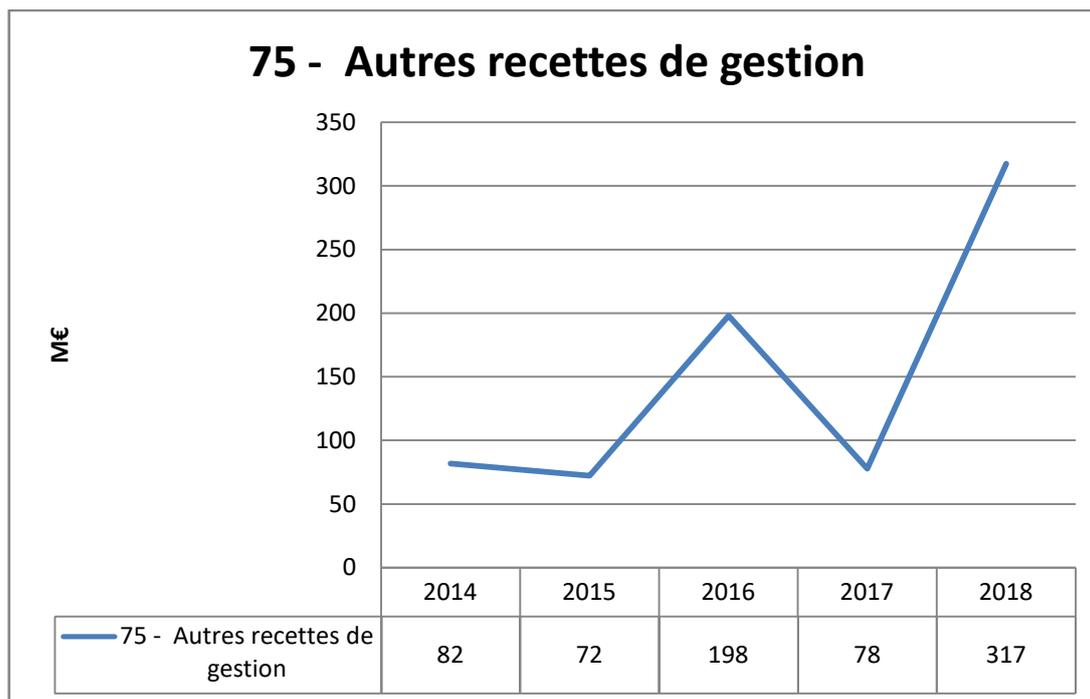
On observe en 2017 une très sensible augmentation des produits du domaine (stationnement et ODP) ainsi que des produits suivants :

- Vente des concessions dans les cimetières
- Recettes du port de plaisance
- Musée (paiement en CB)
- Restaurant scolaire (nouvelle recette suite à la remunicipalisation du service).

Il y avait également des rappels de mise à disposition de personnel de 2016 qui n'avaient pas été facturés.

En 2018, les recettes de ce compte diminuent de 27 %. En effet, les recettes du Port disparaissent puisqu'une nouvelle régie a été créée (-95 000 €). De même, il y a eu beaucoup moins de vente de concessions dans les cimetières et moins de mise à disposition de personnel à la CCACVI (NAPS) dont il manque le dernier trimestre.

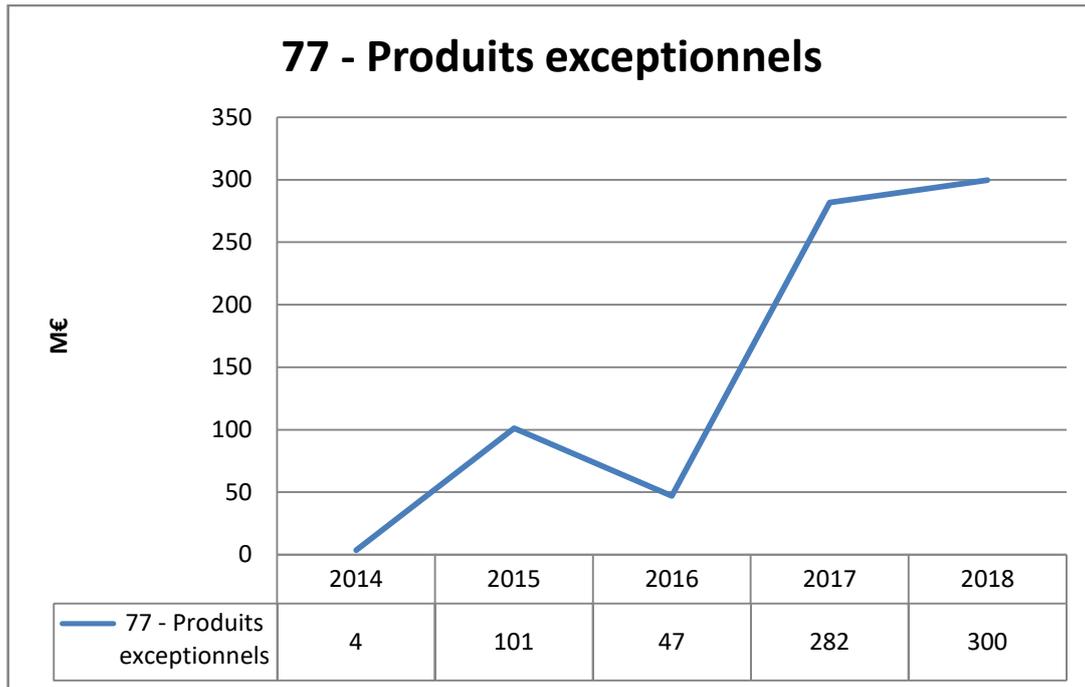
Les autres produits de gestion :



Le pic de 2016 correspond à la navette parking dont la charge a été remboursée à la Commune par la Régie des parcs de stationnement (63 310 €). En 2017, les facturations sont séparées, chacun reprenant ses charges.

Le pic de 2018 correspond au reversement par la régie des parkings de son excédent capitalisé de 250 000 € tel que voté par le Conseil Municipal. Ce reversement n'est possible que rarement. La Commune ne pourra à l'avenir profiter de la prospérité de la régie qu'au travers d'une valorisation des terrains qu'elle a mis à sa disposition. Le Conseil Municipal sera saisi de cette affaire très prochainement.

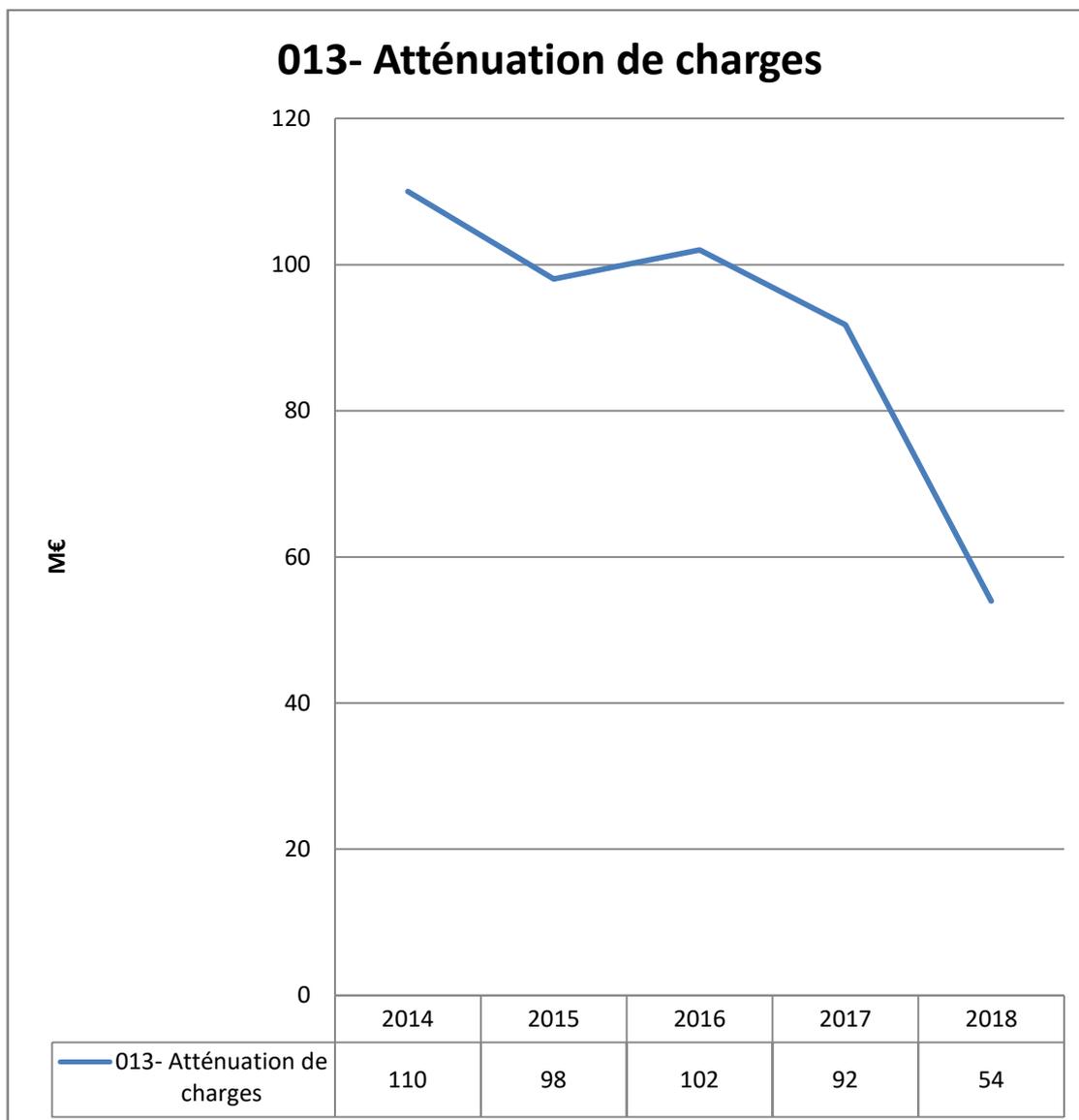
Les produits exceptionnels :



Les pics de 2015 et 2017 correspondent à des cessions d'immeubles (vente Faubourg).

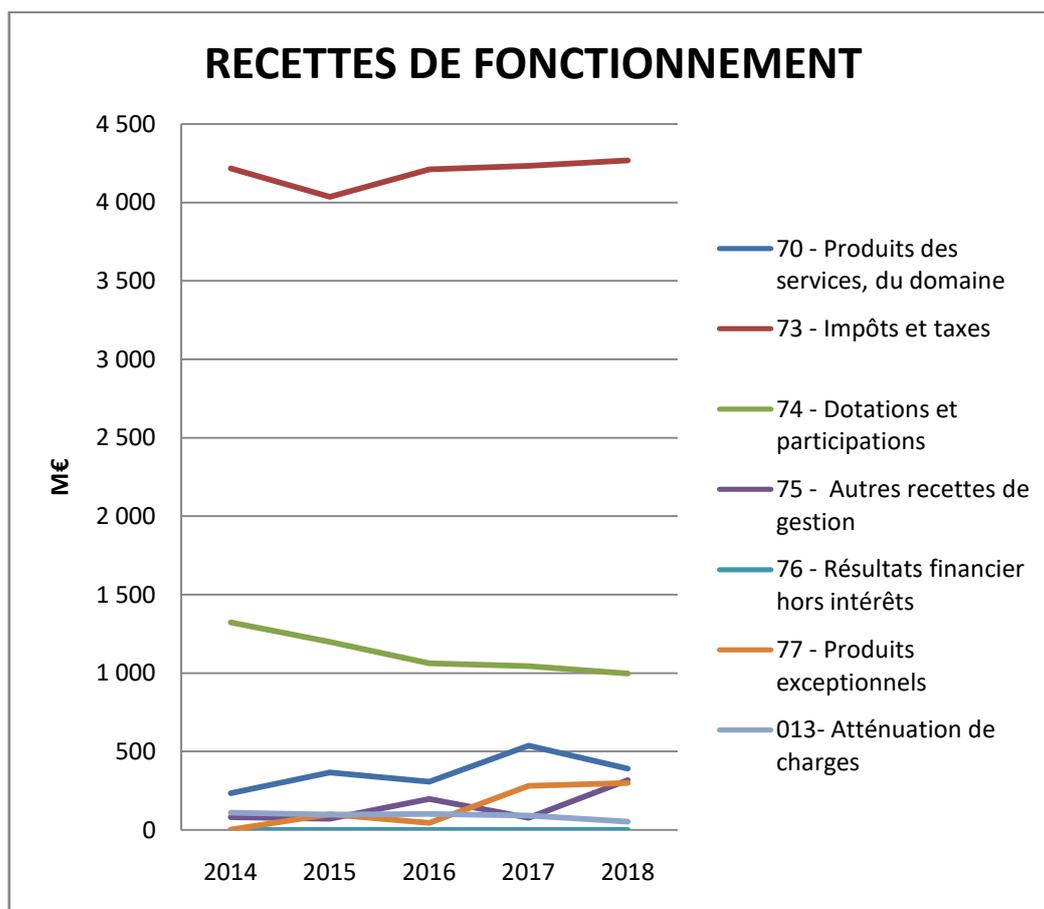
C'est également le cas en 2018 avec la vente de l'immeuble place du 18 juin.

Les atténuations de charges



Pour l'essentiel, ce chapitre ne concerne que les remboursements de l'association « Bien vieillir en Côte Vermeille » et la décharge syndicale d'un agent par le CDG 66 ainsi que les remboursements sur les arrêts maladie (pour AT).

Répartition des recettes de fonctionnement en masse et en % pour 2018 :

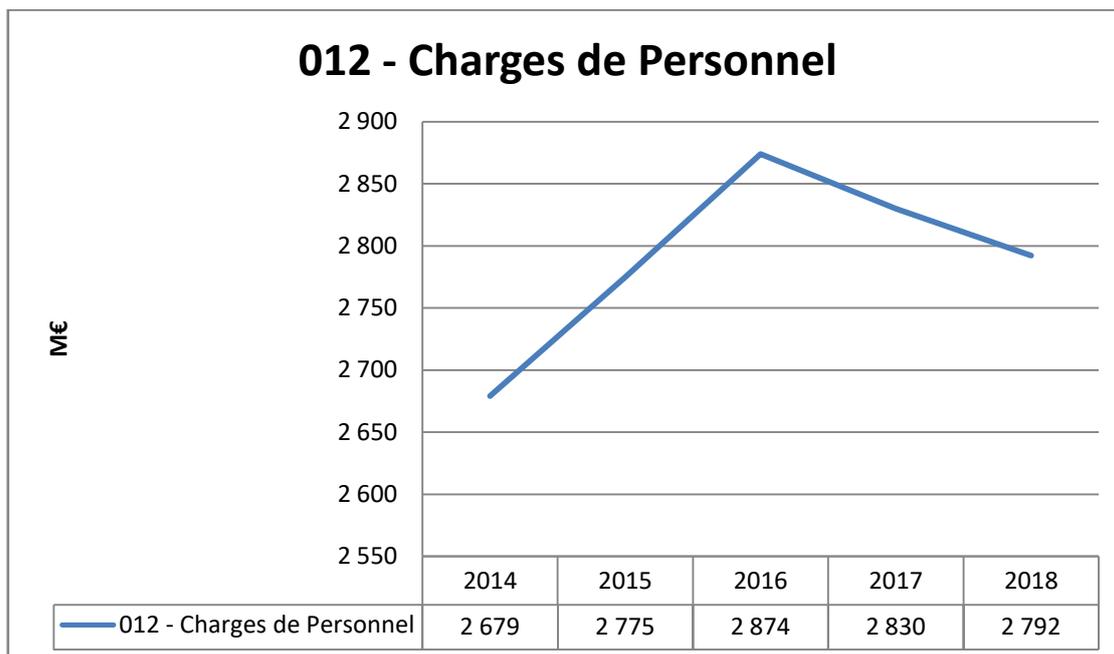


En 2018, la répartition des recettes de fonctionnement est la suivante :

- Produits des services et du domaine : 6,19 %
- Fiscalité : 67,44 %
- Dotations de l'Etat : 15,77 %
- Autres recettes de gestion : 5,02 %
- Atténuation de charges : 0,85%
- Produits exceptionnels : 4,74 %

Les dépenses de fonctionnement :

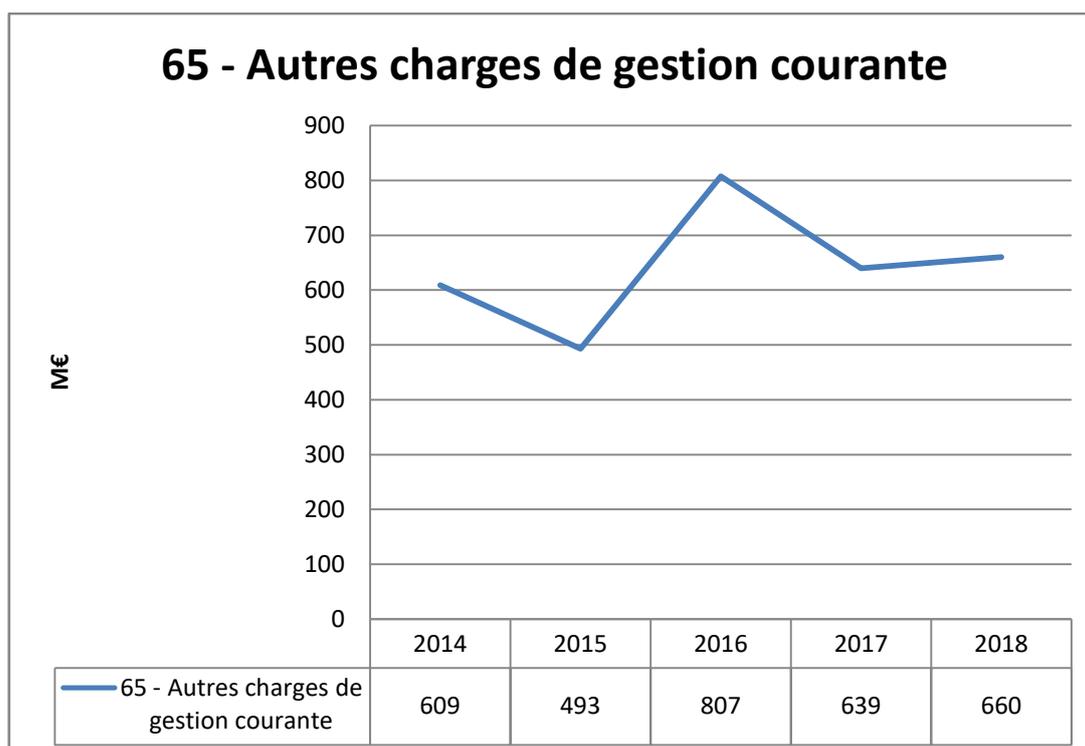
Les charges de personnel :



La baisse de 2017 correspond au transfert des agents concernés à la régie des parkings (6 agents) mais aussi à la réduction drastique du nombre des saisonniers.

Nouvelle baisse en 2018 en raison notamment de plusieurs départs à la retraite qui n'ont été que partiellement remplacés.

Les charges de gestion courantes (dont les subventions) :



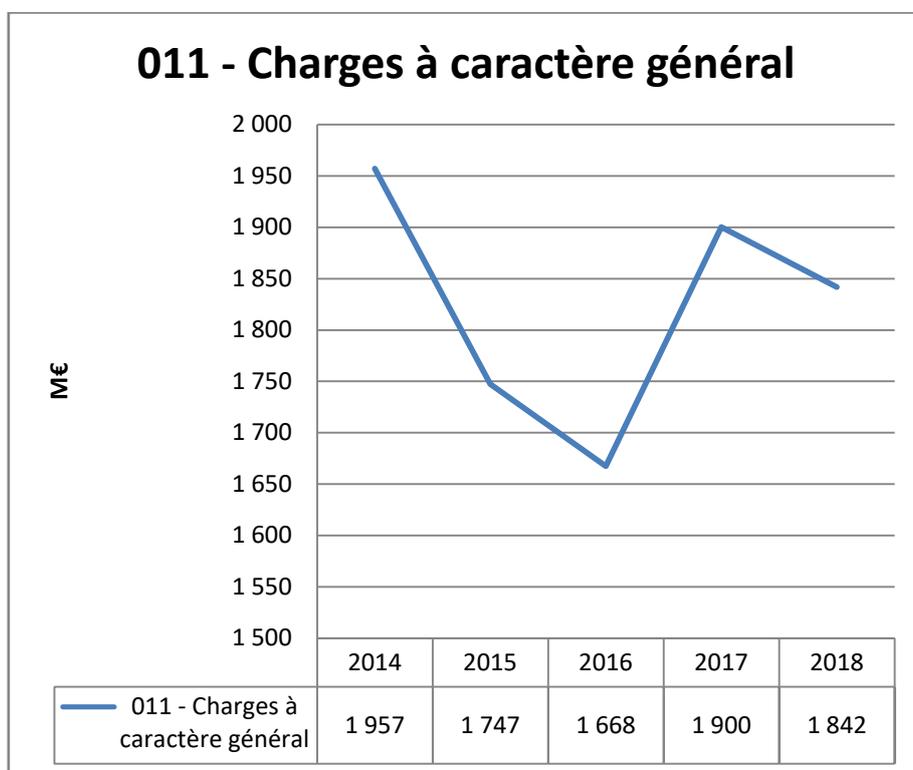
Le pic de 2016 s'explique par la subvention d'équilibre de l'Office de Tourisme qui atteint la somme de 370 000 €. En 2017, cette subvention est ramenée à 250 000 € comme en 2018. On constate donc un maintien de ces charges au même niveau.

Les charges générales :

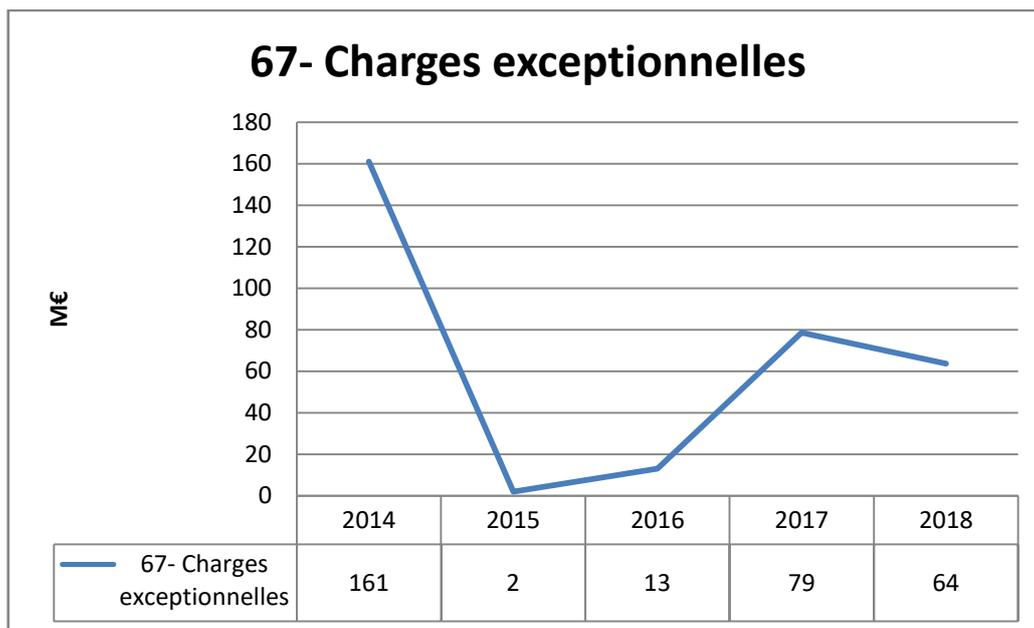
En 2014, le pic concerne la prise en charge du contentieux de la TVA sur le parking du glaciis (366 000 €).

La baisse en 2015 est artificielle puisque c'est l'année de la création de la Régie des parkings.

En 2017, la hausse sensible s'explique par le fait que les dépenses du port de plaisance avaient été réintégrées au Budget Général. Ces dépenses sortent à nouveau en 2018 du budget général avec la création d'une nouvelle régie de son budget annexe. Les dépenses n'ont toutefois baissé que d'environ 44 000 €. Ceci s'explique par le train de vie que la commune a l'obligation de maintenir à un certain niveau.



Les charges exceptionnelles :

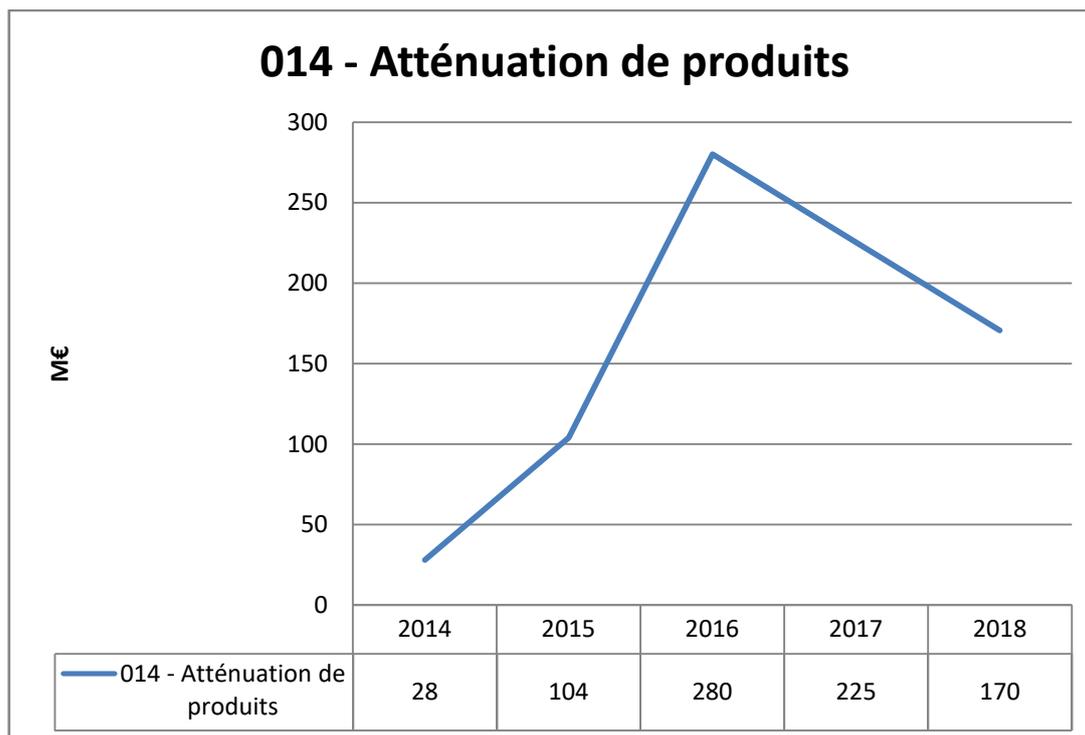


Le pic de 2014 s'explique par le rachat par la Commune d'un fonds de commerce (Il s'agit du règlement de l'indemnité d'éviction de 80 800 € pour récupérer ce qui est devenu aujourd'hui une partie de la Médiathèque).

En 2017, débute le paiement fractionné sur 5 ans de l'indemnité transactionnelle du bar de l'Ambiance.

En 2018, ce compte est maintenu au niveau de 2017.

Les atténuations de produits :



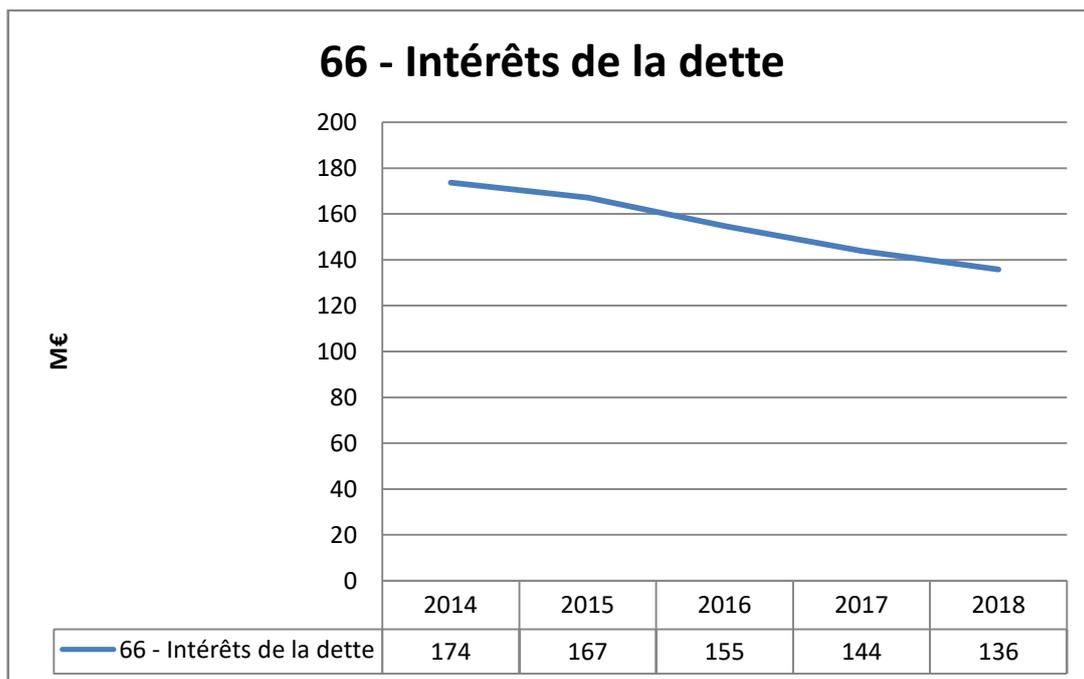
Ce chapitre concerne pour l'essentiel les relations avec l'intercommunalité mais aussi avec l'Office de Tourisme.

Le pic de 2016 s'explique par le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme et l'augmentation de l'attribution de compensations dont le montant a changé suite à des transferts de compétences.

En 2017, il subsiste l'attribution de compensation versée à la CC ACVI (PIJ, bibliothèque, NAPS, Gens du voyage soit la somme de 87 591 €), le solde 2016 de la taxe de séjour reversé à l'Office de tourisme (65 000 €) et le reversement à la Régie de la quote-part des abonnements de stationnement (72 676 €).

En 2018, la baisse s'explique par la fin des relations financières entre la Commune et l'OT pour les taxes de séjours. Il ne reste sur ce compte que l'attribution de compensation versée à la CC ACVI soit 90 233 € et le reversement des abonnements de stationnement à la régie de parking (calcul DGFIP) soit 80 240, 85 €.

Les intérêts de la dette :

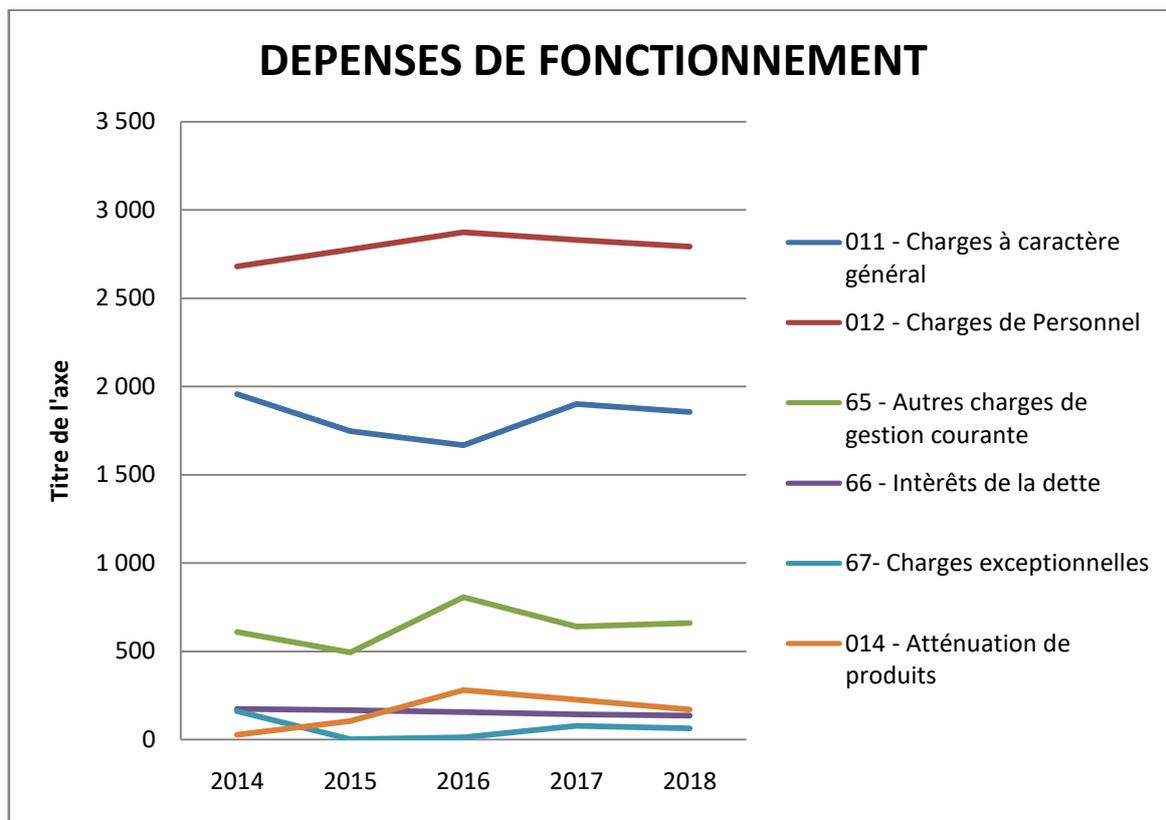


La baisse est linéaire sur la période malgré la souscription d'un emprunt de 700 000 € en 2016.

Un emprunt s'est éteint en 2015, un en 2017 et quatre se termineront en 2023.

Les emprunts étant vieillissants, la part des intérêts est de plus en plus faible (2,39 % des dépenses de fonctionnement).

Répartition des dépenses de fonctionnement en masse et en % pour 2018 :



En 2018, la répartition des dépenses de fonctionnement est la suivante :

- Frais généraux : 32,68 %
- Frais de personnel : 49,17 %
- Autres charges de gestion : 11,62 %
- Intérêts de la dette : 2,39 %
- Charges exceptionnelles : 1,13 %
- Atténuation de produit : 3 %

LES INDICATEURS FINANCIERS

La capacité d'autofinancement :

BUDGET PRINCIPAL EN MILLIERS D'EUROS	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement:					
70 - Produits des services, du domaine	235	368	309	539	391
73 - Impôts et taxes	4 217	4 035	4 211	4 233	4 268
74 - Dotations et participations	1 324	1 201	1 064	1 045	998
75 - Autres recettes de gestion	82	72	198	78	317
76 - Résultats financier hors intérêts	0	0	0	0	0
77 - Produits exceptionnels	4	101	47	282	300
013- Atténuation de charges	110	98	102	92	54
Recettes de gestion:	5 972	5 874	5 930	6 269	6 329

Dépenses réelles de fonctionnement:					
011 - Charges à caractère général	1 957	1 747	1 668	1 900	1 842
012 - Charges de Personnel	2 679	2 775	2 874	2 830	2 792
65 - Autres charges de gestion courante	609	493	807	639	660
66 - Intérêts de la dette	174	167	155	144	136
67- Charges exceptionnelles	161	2	13	79	64
14 - Atténuation de produits	28	104	280	225	170
Dépenses de gestion:	5 607	5 289	5 797	5 817	5 665

EPARGNE BRUTE	365	586	133	452	664
----------------------	------------	------------	------------	------------	------------

16 - Amortissements de capital courant	355	378	402	432	391
--	-----	-----	-----	-----	-----

EPARGNE NETTE	10	208	-269	19	273
----------------------	-----------	------------	-------------	-----------	------------

ANTICIPATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		314 490,13		63 487,00		377 977,13
Opérations de l'exercice	6 199 466,92	6 332 497,34	969 075,53	836 547,54	7 168 542,45	7 169 044,88
TOTAUX	6 199 466,92	6 646 987,47	969 075,53	900 034,54	7 168 542,45	7 547 022,01
Résultats de clôture		447 520,55	69 040,99			378 479,56
Restes à réaliser			295 792,00	174 043,00	121 749,00	
TOTAUX CUMULES	0,00	447 520,55	364 832,99	174 043,00	121 749,00	378 479,56
RESULTATS DEFINITIFS		447 520,55	190 789,99			256 730,56

3. PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION FINANCIÈRE ET OBJECTIFS PROPOSÉS AUX BP 2019

A – LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Dans un contexte finalement très incertain, la politique budgétaire communale doit être extrêmement précise et surtout prudente dans les prises de décisions concernant l'ensemble des postes.

Les recettes :

Le produit des 3 taxes :

En ce qui concerne la fiscalité, les bases des trois taxes directes locales ont évolué ainsi qu'il suit ces cinq dernières années (bases en valeur nominale et en valeurs physiques) :

	2014	2015	/N-1	2016	/N-1	2017	/N-1	2018	/N-1
TAXE D'HABITATION	11 521 389	11 858 038	2,92%	11 798 726	-0,50%	11 888 959	0,76%	11 989 432	0,85%
TAXE FONCIER BATI	7 372 731	7 524 206	2,05%	7 639 158	1,53%	7 713 659	0,98%	7 841 043	1,65%
TAXE FONCIER NON BATI	62 944	63 538	0,94%	64 040	0,79%	63 791	-0,39%	64 039	0,39%

Depuis 2018, il est pratiqué une revalorisation annuelle des valeurs locatives (nominales) en fonction de l'inflation calculée selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.

Codifié à l'article 1518 bis CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé comme suit :

$$\text{Coefficient} = 1 + [(\text{IPC de novembre N-1} - \text{IPC de novembre N-2}) / \text{IPC de novembre N-2}]$$

Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé

Pour le coefficient 2019, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2018 sur un an ressort à +2,2%, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux,...).

Coefficient de revalorisation forfaitaire 2019 : 1,022, soit +2,2%

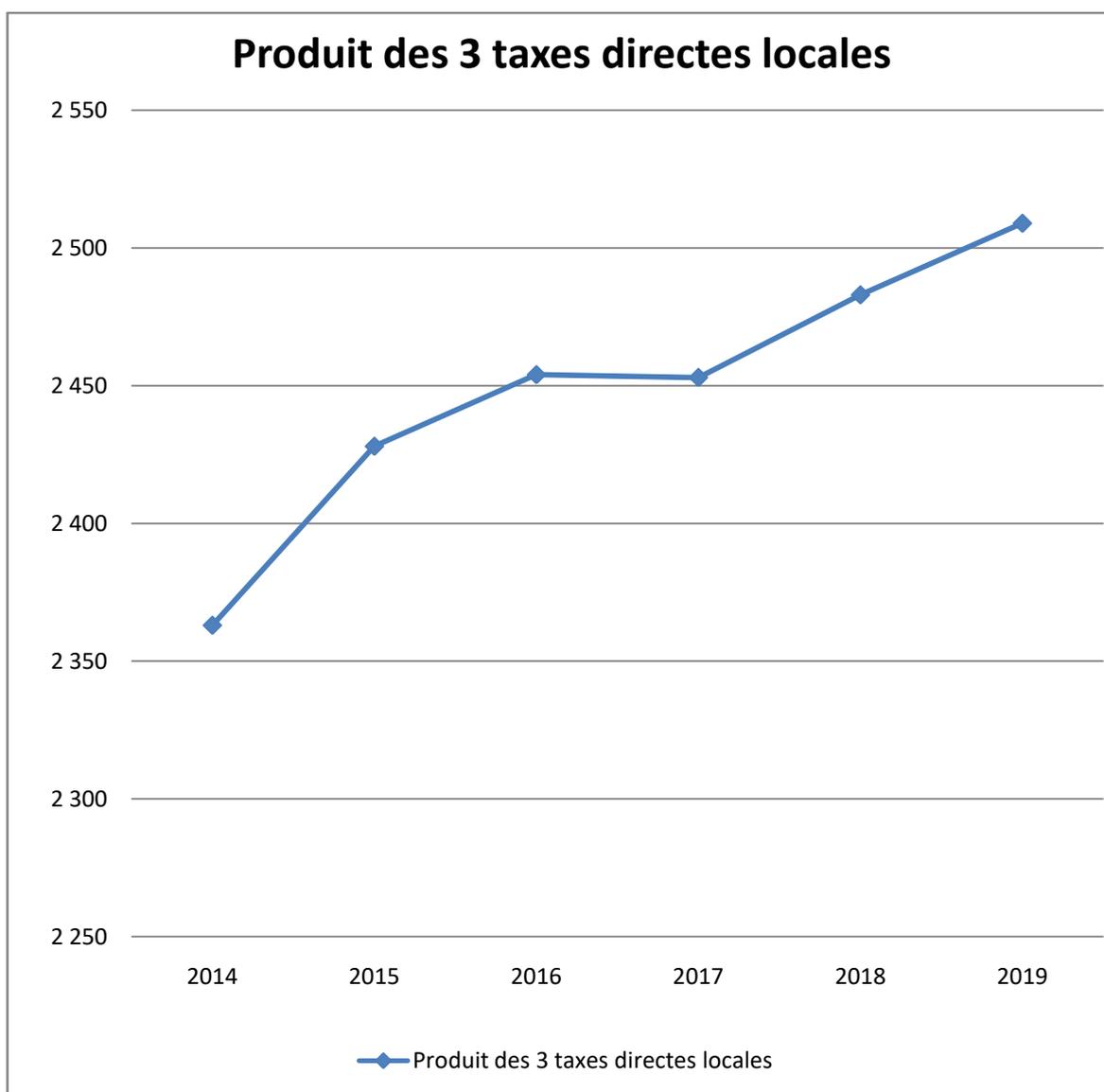
(Source INSEE)

Pour 2019, à partir d'une moyenne d'évolution sur ces 4 dernières années, il peut être établi un pronostic de leur évolution pour 2019 et en appliquant **les taux inchangés**, un produit pour chaque taxe :

	BASES 2018	ÉVOLUTION MOYENNE	BASES 2019 (PRONOSTIC)	TAUX	PRODUITS
TAXE D'HABITATION	11 989 432	2,20%	12 253 200	11,69%	1 432 399
TAXE FONCIER BATI	7 841 043	2,20%	8 013 546	13,41%	1 074 617
TAXE FONCIER NON BATI	64 039	2,20%	65 448	38,92%	25 472
					2 532 488

Ainsi, conformément aux engagements pris, cette année encore, les différents taux d'imposition n'augmenteront pas afin de ne pas alourdir la pression fiscale sur les habitants de la commune.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produit des 3 taxes directes locales	2 363	2 428	2 454	2 453	2 483	2 532



Les Dotations de l'Etat :

Malgré le cadre du moratoire prévu par l'Etat dans la ponction faite sur les Collectivités Territoriales, notre DGF devrait encore baisser en 2019 dans la mesure où nous constatons une baisse sensible de la population constatée au recensement 2015 qui entre en application au 1^{er} janvier 2019 et parce qu'il nous faut compter sur l'écrêtement lié au potentiel fiscal.

De plus, le Comité des Finances Locales annonce le 13 février 2019 une baisse des dotations pour 19 500 communes de l'ordre de 3,9 % ! Il y a donc lieu d'être très prudents.

Selon nos calculs, à partir de la DGF 2018 qui avait été notifiée à la Commune, les conséquences seront les suivantes :

Population 2018 – INSEE= 2874 habitants

Population 2019 - INSEE = 2666 habitants soit 208 de moins.

Population DGF 2018 : 5626

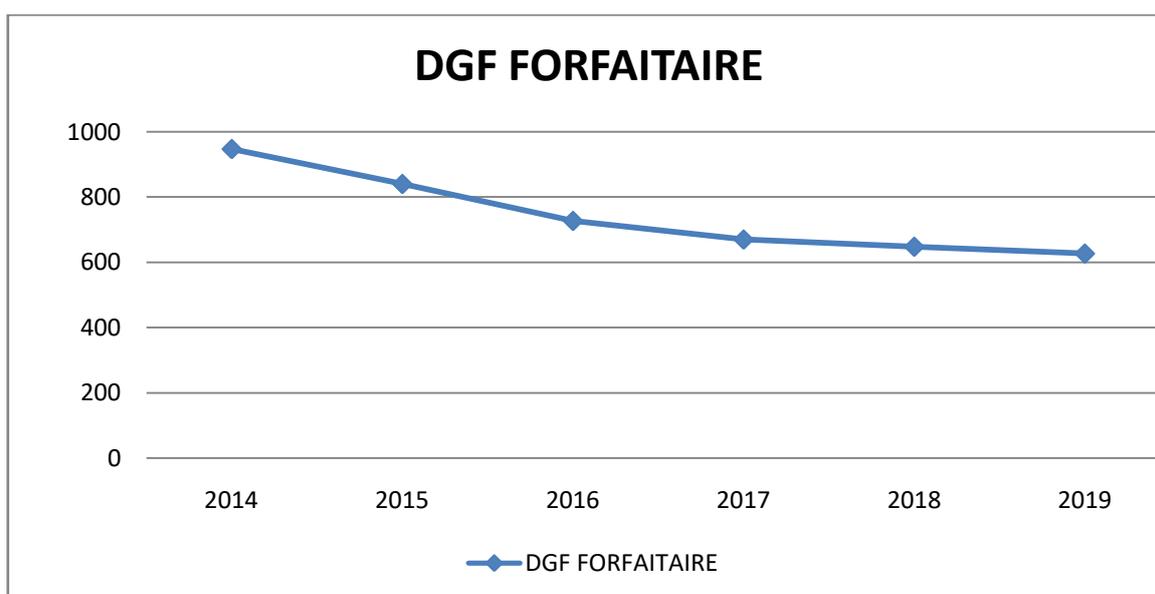
Population DGF 2019 (estimation) : 5418

DGF 2018 NOTIFIEE : 648 543 €

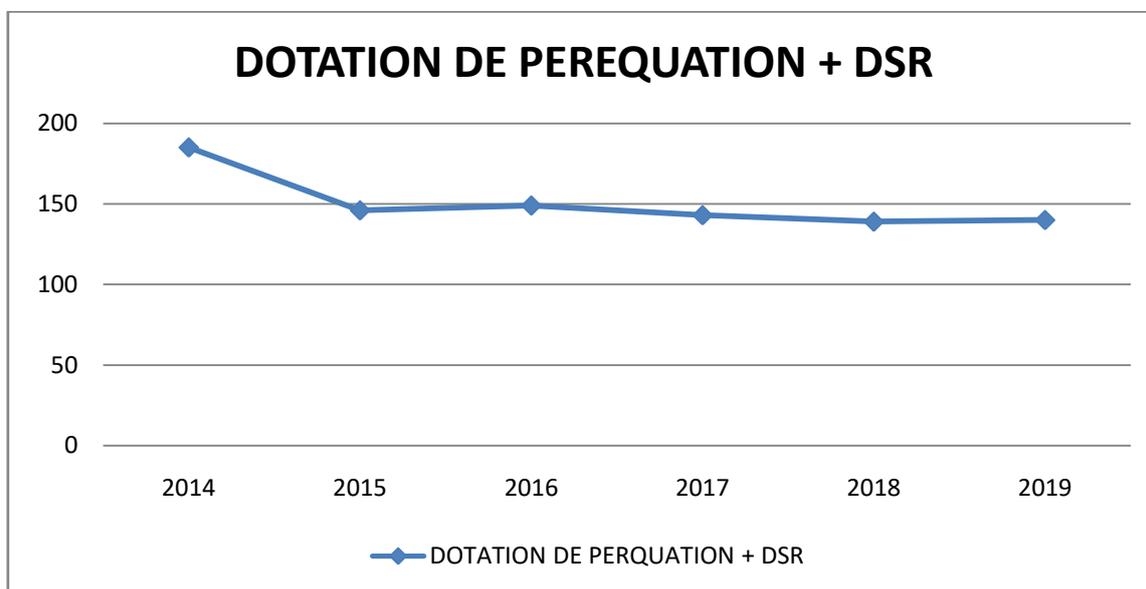
- **Variation liée à la baisse de la population** : - 15 000 €
- **Ecrêtement potentiel fiscal** : - 6 000 € (Potentiel fiscal supérieur au seuil déclencheur).

MONTANT ESTIME DE LA DGF FORFAIRE 2019 : 627 000 € soit en baisse de 3, 2 %.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF FORFAITAIRE	947	840	727	670	648	627



	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DOTATION DE PEREQUATION + DSR	185	146	149	143	139	140



Les dépenses :

La politique d'économies substantielles déjà engagées les années précédentes est très difficile à respecter surtout si on souhaite ne pas négliger les services rendus à la population.

011- Les charges à caractère général.

Ces dépenses concernent les fournitures, l'entretien des bâtiments, l'achat et l'entretien des matériels, l'entretien des espaces publics, les locations, les frais maintenances, les assurances. Elles seront contenues au montant quasi identique à 2018 (budget), malgré les besoins et les sollicitations aussi diverses que variées.

La projection 2019 serait donc la suivante (prévision égale au BP 2018):

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
011 - Charges à caractère général	1 957	1 747	1 668	1 900	1 842	1 840

012 – Les dépenses de personnel.

Effectifs de la commune au 31/12/2018 : 69 (2 catégories A, 5 catégories B et 62 catégories C).

- Fonctionnaires titulaires : 57
- Fonctionnaires stagiaires : 0
- Contractuels de droit privé : 1
- Contractuels de droit public : 11 dont :
 - Contrats en accroissement temporaire d'activité : 7
 - Vacataires : 3 (dont 1 catégorie A)
 - Contrats en remplacement agent indisponible : 1

- Saisonniers : 0

Les besoins pour l'année 2019 représentent 13 contrats saisonniers + 4 ATPM.

Pour information, 4 agents saisonniers ont été payés sur la régie du Port en 2018.

Rémunération et cotisations au 1^{er} janvier 2019

SMIC horaire : 10.03 soit 1 521.25€/mois brut

Durée effective du travail dans la commune : 35.5h/semaine pour tous les agents employés depuis 2002 ; pour les autres, 2 options possibles :

- Option 1 : semaine 32h / semaine 39.5h (RTT services administratifs)
- Option 2 : Période 1 : 4 mois saison en 6/3 – 7.5h /jour
Période 2 : 8 mois à 35h/semaine (services techniques)

Evolution prévisible de la rémunération principale (personnel titulaire) :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
REMUNERATION TTULAIRES	1 483	1 526	1 637	1 407	1 374	1 446

11 agents bénéficient d'une nouvelle bonification indiciaire au titre des fonctions qu'ils exercent.

Les charges de personnel demeurent relativement contenues malgré la refonte des grilles indiciaires (1^{ère} phase au 1^{er} janvier 2017, 2^{ème} phase au 1^{er} janvier 2019, 3^{ème} phase programmée au 1^{er} janvier 2020) et la mise en application du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R) par catégorie (A, B et C.) et par cadre d'emplois dans la fonction publique territoriale, qui porte sur trois points essentiels :

- La refonte des grilles indiciaires avec la revalorisation des indices bruts et des indices majorés qui intervient entre le 01/01/2016 et 01/01/2021 en fonction de la catégorie A, B ou C
- La création d'une cadence unique d'avancement d'échelon
- La réorganisation des carrières à compter du 01/01/2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois des catégories B et C

Heures supplémentaires : environ 1500 heures ont été payées en 2018, notamment pour les fêtes de St Vincent (personnels technique & police) et fêtes de fin d'année ainsi que le service Communication.

Avantages en nature : Néant.

Les retraites

- Régime spécial (C.N.R.A.C.L.)

- Cotisation agent : 10.83 % (au lieu de 10,56 %)
- Contribution employeur : 30.65 %

- Régime général

Vieillesse déplafonnée :

- Cotisation agent : 0.40 %
- Contribution employeur : 1.90 %

Vieillesse plafonnée :

- Cotisation agent : 6,80 %
- Contribution employeur : 8,55 %

- I.R.C.A.N.T.E.C. : Evolution des taux de cotisations

	Tranche A agent	Tranche A employeur	Tranche B agent	Tranche B employeur
Du 01/01/2016 au 31/12/2016	2.72%	4.08%	6.75%	12.35%
Du 01/01/2017 au 31/12/2019	2.80%	4.20%	6.95%	12.55%

Evolution des contributions

- CNFPT : 0.90 %
- CDG : 1 %
- Transport : non soumis

Départs en retraite :

6 agents ont été radiés des cadres en 2018.

2 agents feront valoir leurs droits CNRACL en 2019 (1 catégorie A et 1 agent en catégorie C).

Recrutements prévus en 2019 :

- 1 Adjoint technique / ASVP stagiaire - Police municipale (10.5 mois)
- 4 Adjoints techniques – Services techniques (2 x 10 mois & 2 x 9 mois)
- 1 Adjoint administratif stagiaire - Services administratifs (5 mois)
- 1 Ingénieur titulaire – Services techniques (6 mois)
- 1 Attaché de conservation du patrimoine titulaire (4 mois)

L'année 2019 verra également la mise en œuvre du RIFSEEP qui provoquera nécessairement un nivellement des primes par groupe de fonction dans toutes les catégories.

La projection 2019 serait donc la suivante :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
012 - Charges de Personnel	2 679	2 775	2 874	2 830	2 792	2 790

65 – Les charges de gestion courante :

Il est prévu une évolution de ces dépenses de l'ordre de 14,5 %

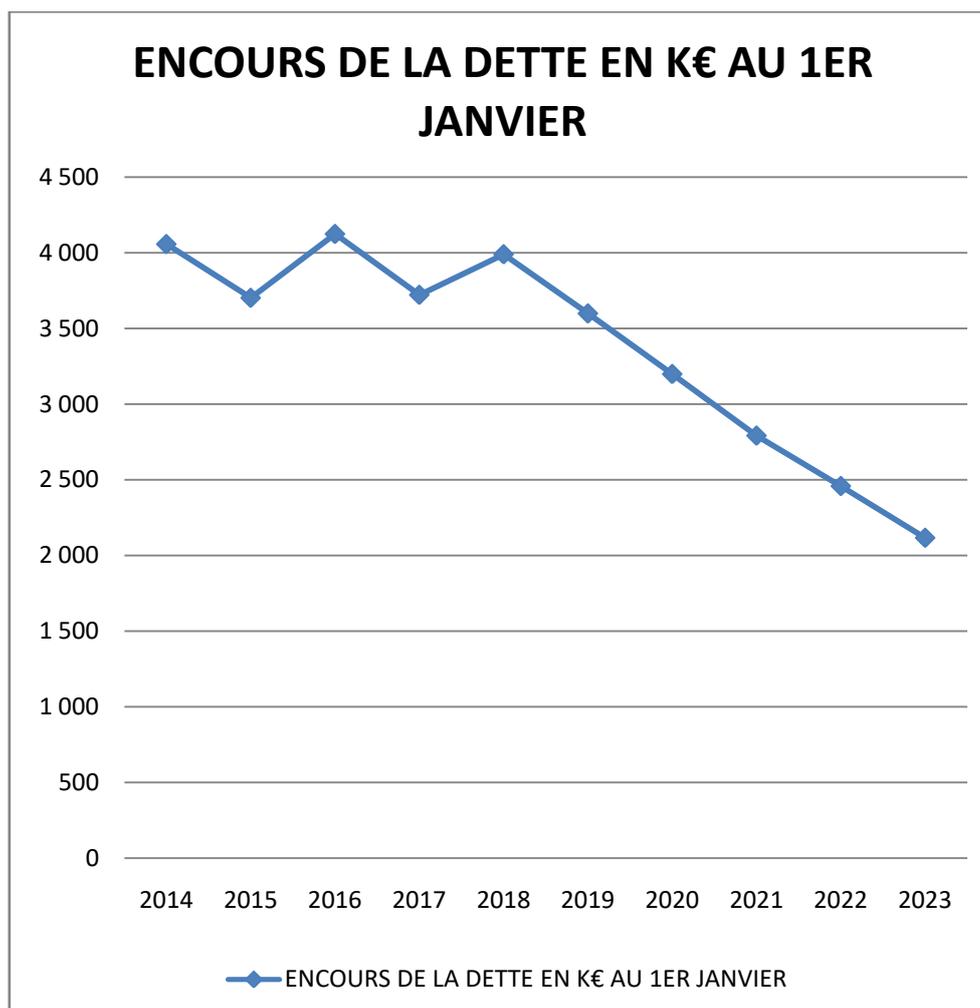
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
65 - Autres charges de gestion courante	609	493	807	639	660	756

Il y a lieu en effet de prévoir sur 12 mois le remboursement de la prise en charge par le CDG 66 de la décharge de fonction effective depuis mai 2018 soit sur un an environ 93 000 €.

L'encours de la dette :

La solvabilité financière de la ville bien que correcte dans une perspective à long terme semble parfaitement maîtrisée. Mais la réalité n'est pas aussi favorable qu'il n'y paraît.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ENCOURS DE LA DETTE EN K€ AU 1ER JANVIER	4 057	3 702	4 124	3 722	3 990	3 599	3 199	2 792	2 459	2 117



En 2018, la capacité de désendettement de la Commune est de 8,9 années (le ratio se calcule ainsi : DETTE / CAF BRUTE).

Ce ratio est important à comprendre. La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapporté à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.

Par contre, en termes de niveau d'endettement par habitant, les données sont bien meilleures :

Pour 2019, l'encours de la dette représentera la somme de 1 350 € par habitant (pour 2 666 habitants recensement 2015 pris en compte au 1^{er} janvier 2019). Dans la strate (2 à 3 500 habitants) la moyenne en 2018 était de 702 € par habitant (source DGFIP) mais il n'est pas tenu compte ici des spécificités des communes touristiques.

Si on prend en compte la population DGF (population fictive tenant compte du potentiel de résidences secondaires), soit 5626 habitants en 2018, la dette représente 640 € par habitant.

A titre de comparaison, pour la strate des communes de 3 500 à 5 000 habitants, la moyenne s'établit à 770 € par habitant et pour la strate suivante des communes de 5 000 à 10 000 habitants, la moyenne en 2017 était à 849 € par habitant et dans la tranche supérieure (10 000 à 20 000 habitants), la moyenne est à 893 € par habitant.

Les marges dont dispose la Commune quant à son endettement sont ténues mais existent au regard du profil d'extinction de celui-ci, d'autant plus que les taux sont actuellement particulièrement bas.

Il résulte de tous ces éléments que nous devons conserver une section de fonctionnement marquée par la maîtrise des dépenses afin de conforter les objectifs 2018 qui ont eux été bel et bien tenus.

Ainsi, encore une fois, il semble évident que nous devons rester vigilants face aux dépenses inutiles ou injustifiées afin de préserver notre C.A.F, donc notre épargne disponible pour financer les investissements.

Pour l'exécution de la section de fonctionnement 2019, et outre les recommandations ci - dessus, il est proposé, entre autres actions :

- La finalisation de la mise en place de la dématérialisation et la modernisation informatique des services, ainsi que la formation du personnel,
- L'entrée en vigueur mesurée et progressive du RIFSEEP pour lequel la Commune accuse désormais un retard certain,
- La poursuite de la mise en œuvre des outils nécessaires en place en vue de répondre au souhait de proximité avec les citoyens voulu par les élus.

La prospective budgétaire pour 2019 se présenterait donc ainsi :

		BP 2018	REALISE 2018 AVEC RATTACHEMENTS	ORIENTATIONS BP 2019
11	Charges à caractère général	1 882 800	1 841 674,50	1 840 000
12	Charges de personnel	2 794 450	2 792 205,66	2 790 000
14	Atténuation de produits	173 000	170 473,85	170 000
65	Autres charges de gestion courante	663 380	660 081,33	756 000
66	Charges financières	136 100	135 736,82	121 000
67	Charges exceptionnelles	68 000	64 336,07	65 000
	TOTAL DEPENSES	5 717 730	5 664 508,23	5 782 000
13	Atténuation de charges	38 300	53 940,41	60 000
70	Ventes de produits prestations de services	420 000	391 436,03	1 390 000
73	Impôts et taxes	4 235 835	4 267 895,11	3 350 000
74	Dotations, subventions, participations	997 080	998 142,35	990 000
75	Autres produits de gestion courante	313 500	317 418,20	217 000
76	Produits financiers	15	19,13	0
77	Produits exceptionnels	325 600	299 666,67	180 000
	TOTAL RECETTES	6 330 330	6 328 517,90	6 187 000
	Excédent ou déficit	612 600	664 009,67	445 000

Cette prospective prudente a pour objectif le maintien des services et la sauvegarde des possibilités d'investissement grâce à la Capacité d'Autofinancement (CAF). Il faut en effet prévoir également la prise en charge du remboursement du capital de la dette (section d'investissement).

Précision :

- Les recettes liées aux droits de stationnement basculent du compte 73 au compte 70.

Sont prévus :

- Le loyer de la Régie des parkings au compte 75 en contrepartie des terrains mis à disposition.
- Le remboursement des dépenses du Port payées sur le budget général en début d'année au compte 77.
- Le projet de vente d'un immeuble au FAUBOURG toujours au compte 77.

L'investissement :

Pour rappel, voici les opérations d'équipement en 2018 :

OPE	LIBELLES	REPORTS 2017	CREDITS NOUVEAUX 2018	TOTAL BUDGET 2018	REALISE 2018	ENGAGES NON MANDATES
0	REVERSEMENT SUBV.	3 743,00	3 080	6 823	72,72	6 750,00
D 230	FRAIS D'ETUDE / GARE	31 784,00	-30 684	1 100	1 100,00	
D 203	MOBILIER ADMINISTRATIF	1 902,00		1 902	1 668,00	
D 205	ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT	864,00	-864	0		
D 223	GROS TRAVAUX DE VOIRIE	23 879,00		23 879	17 989,16	
D 227	TRAVAUX FRONT DE MER	360,00		360	360,00	
D 228	TRAVAUX ET EQUIP. PARKINGS PUBLICS	45 581,00		45 581	45 580,80	
D 229	AMENAGEMENTS PUBLICS	1 164,00		1 164	1 164,00	

OPE	LIBELLES	REPORTS 2017	CREDITS NOUVEAUX 2018	TOTAL BUDGET 2018	REALISE 2018	ENGAGES NON MANDATES
1801	ARSENAL		90 900	90 900	47 300,00	18 680,00
1802	GARE - QUARTIER		113 684	113 684		83 000,00
1803	MATERIEL INFORMATIQUE		20 796	20 796	18 611,83	
1804	LOGICIELS INFORMATIQUES		18 539	18 539	15 288,65	2 952,00
1805	VEHICULES - GROSSES REPARATIONS		13 064	13 064	12 262,28	
1806	TRX DE VOIRIE URB ET RESEAU		31 626	31 626	21 986,08	1 980,00
1807	TRX FRONT DE MER-BORAMAR		86 000	86 000	85 827,95	
1808	EQUIPEMENTS PARKINGS OUVERTS		5 000	5 000		3 600,00
1809	EQUIPEMENTS CENTRE CULTUREL		47 500	47 500	41 950,74	3 150,00
1810	CLAIR LOGIS TRX EN REGIE		18 852	18 852	17 908,00	
1811	ECLAIRAGE DU DOUY		48 000	48 000		48 000,00
1812	ECLAIRAGE TERRAIN DE PETANQUE		3 800	3 800	3 766,80	

1813	ACQUISITION MATERIEL SCOLAIRE		4 580	4 580	3 519,52	1 000,00
1814	ECOLE - MENUISERIE		10 600	10 600	10 307,04	
1815	ECOLE -CLIMATISEURS ET ALARMES +TRX REGIE		2 820	2 820	2 806,79	
1816	RETABLE DE L EGLISE		25 000	25 000	8 406,00	15 528,00
1817	REHABILITATION EGLISE NS DES ANGES		90 000	90 000	1 349,45	
1818	TOITURE HANGAR DE LA GARE		18 000	18 000		
1819	MATERIEL INCENDIE		7 260	7 260	1 880,70	
1820	SECTEUR ARAPEDE SECURITE INCENDIE		37 200	37 200		
1821	PARVIS DE LA MEDIATHEQUE		71 868	71 868	71 867,41	
1822	ACQU OBJETS ET ŒUVRES D ART		1 000	1 000	1 000,00	
1823	ENCADREMENTS ŒUVRES D ART		2 560	2 560	2 556,00	

OPE	LIBELLES	REPORTS 2017	CREDITS NOUVEAUX 2018	TOTAL BUDGET 2018	REALISE 2018	ENGAGES NON MANDATES
1824	AGENCEMENT ACCUEIL DU MUSEE		3 110	3 110	3 109,63	
1825	EQUIPEMENTS DES PLAGES		27 700	27 700	26 807,64	
1826	SANITAIRES PLAGE ST VINCENT + TRX REGIE		6 800	6 800	5 944,51	
1827	EXTREMITES PROMENADE SALEMBIER		45 000	45 000		22 752,00
1828	CREATION POLE SANTE		50 400	50 400	8 256,00	50 400,00
1829	SYSTÈME VERBALISATION FPS		6 300	6 300	6 258,00	
1830	VIDEO PROTECTION PHASE 2		48 700	48 700	48 660,61	
1831	EQUIPEMENT DU STADE		2 740	2 740	2 735,50	
1832	NORMES ELECTRIQUES TENNIS		11 200	11 200	11 163,43	
1833	CHARPENTE BARQUE UFANA		8 400	8 400	8 400,00	
1834	VOIRIE RURALE CHEMIN DE LA GALERE		40 000	40 000		
1835	ACQUISITION EQUIPEMENTS ST		3 350	3 350	3 330,31	

1836	COIN REPAS SERV TECHN - TRX EN REGIE		0	0		
1837	ACQ EQUIPEMENTS BATS		2 706	2 706	2 669,04	
1838	RENOVATION CLOITRE DU MUSEE		8 245	8 245	8 242,24	
1839	EQUIPEMENTS POLICE MUNICIPALE		840	840	840,00	
1840	ECOLE - ETANCHEITE TOITURES		38 000	38 000		38 000,00
1841	ECOLE - LOGT DE FONCTION		1 000	1 000	863,60	
	TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT	109 277,00	1 044 672	1 153 949	573 810,43	295 792,00

Les besoins d'investissement pour 2019 (liste indicative et non exhaustive dont la valeur est uniquement informative) :

BATIMENTS MOBILIER	HT	TTC
50 Chaises	729,00	874,80
20 tables bois	1 417,20	1 700,64
Podium	5 967,00	7 160,40
20 Tables en POLYPRO	988,20	1 185,84
12 praticables	5 882,00	7 058,40
2 tentes ECOLINES	1 053,00	1 263,60
Plancher pour Podium	2 302,00	2 762,40
20 lits de camps	1 312,50	1 575,00
60 potelets	2 040,00	2 448,00
50 barrières	1 931,00	2 317,20
12 grilles d'exposition	512,64	615,17
Sous -Total	24 134,54	28 961,45

CENTRE CULTUREL		
Remplacement portes à soufflets	7 366,00	8 839,20
Remplacement portes coupe feu	3 000,00	3 600,00
Changement éclairage salle bas	1 175,00	1 410,00
Changement éclairage salle haut et accueil	1 871,63	2 245,96
Projecteur entrée	845,02	1 014,02
Remplacement réfrigérateur du bas	3 000,00	3 600,00
Sous - Total	17 257,65	20 709,18

CLAIR LOGIS	HT	TTC
Chaudières	16 280,00	19 536,00
Portail	2 062,00	2 474,40
Sous -Total	18 342,00	22 010,40

ECLAIRAGE PUBLIC	HT	TTC
Descente RAOUL DUFY	9 902,00	11 882,40
Candélabres Faubourg	25 000,00	30 000,00
Sous -Total	34 902,00	41 882,40

ECOLE	HT	TTC
Changement fenêtres	20 000,00	24 000,00
Étanchéité tranche 2	45 000,00	54 000,00
Robinetterie	723,38	868,06
Chauffe - eau	422,40	506,88
Mise en conformité rampe	1 960,00	2 352,00
Jeux d'enfants cours de récréation	5 000,00	6 000,00
Films occultants fenêtres	3 000,00	3 600,00
Sous -Total	76 105,78	91 326,94

FRONT DE MER	HT	TTC
Grille pluvial Boramar	4 342,71	5 211,25
Sous -Total	4 342,71	5 211,25

HANGAR GARE	HT	TTC
Réfection toiture	12 000,00	14 400,00
Sous -Total	12 000,00	14 400,00

LAVOIR	HT	TTC
Réfection	10 000,00	12 000,00
Sous -Total	10 000,00	12 000,00

AIRE DE JEU FAUBOURG	HT	TTC
Réfection	5 000,00	6 000,00
Sous -Total	5 000,00	6 000,00

CITY STADE	HT	TTC
Filets de protection	4 140,00	4 968,00
Sous -Total	4 140,00	4 968,00

MOBILIER INCENDIE	HT	TTC
Bornes incendie	6 300,00	7 560,00
Pièces pour bornes	1 050,00	1 260,00
Borne incendie secteur ARAPEDE	38 000,00	45 600,00
Sous -Total	45 350,00	54 420,00

PARKINGS COMMUNAUX	HT	TTC
Réfection chaussée	0,00	0,00
Traçage au sol P3	2 500,00	3 000,00
Génie civil stade	25 000,00	30 000,00
Horodateur	6 556,00	7 867,20
Abri horodateur	2 000,00	2 400,00
Sous -Total	36 056,00	43 267,20

ARCHIVES	HT	TTC
Rayonnages + Modules additionnels	1 400,00	1 680,00
Sous -Total	1 400,00	1 680,00

PLAGES	HT	TTC
Projet club nautique (bâtiment)	18 500,00	22 200,00
Projet club nautique Cheminement des cabines	12 100,00	14 520,00
Projet club nautique Ponton	4 196,84	5 036,21
Projet club nautique Réaménagement quai St Vincent	50 968,00	61 161,60
Panneaux de signalisation	800,00	960,00
3 Stand Up Paddle surveillance des plages	987,74	1 185,29
4 Postes radio VHF + Fixe	1 000,00	1 200,00
Poubelles de plage tri sélectif X 2	2 230,00	2 676,00
Acquisition d'un troisième ponton de baignade	2 800,00	3 360,00
4 Colonnes de douches de plage	8 280,00	9 936,00
Sous -Total	101 862,58	122 235,10

QUALITE DES EAUX DE Baignade	HT	TTC
Création d'un regard de visite Dn 800 mm	650,00	780,00
Création poste de relevage quai Jean Bart	3 635,00	4 362,00
Achat pompe de relevage de secours	815,00	978,00
Rénovation de la galerie (ravage) pluviale faubourg côté château	1 400,00	1 680,00
Sous -Total	6 500,00	7 800,00

UFANA	HT	TTC
Grand carénage : Intervention charpente complète	17 940,00	21 528,00
Sous -Total	17 940,00	21 528,00

STADE	HT	TTC
Tondeuse	12 000,00	14 400,00
Regarnissage pelouse	2 070,00	2 484,00
Matériel pour regarnissage	5 590,87	6 709,04
Sous -Total	19 660,87	23 593,04

TENNIS	HT	TTC
Défibrillateur	1 700,00	2 040,00
Bureau	300,00	360,00
Portail automatique (moteur)	1 500,00	1 800,00
Fontaine et réseau AEP	3 000,00	3 600,00
Projecteurs LED courts 1,2 et 3	15 000,00	18 000,00
Sous -Total	21 500,00	25 800,00

VOIRIE URBAINE	HT	TTC
Rue TAILLEFER	9 983,98	11 980,78
Miroirs (3)	700,00	840,00
Signalisation horizontale	10 000,00	12 000,00
Signalisation verticale	7 000,00	8 400,00
Rue Romain Rolland	5 689,07	6 826,88
Plaque rue de la démocratie	3 453,56	4 144,27
Buste Baron BERGE	2 100,00	2 520,00
Sous -Total	38 926,61	46 711,93

VOIRIE RURALE	HT	TTC
Chemin Mas Ferrand	44 760,00	53 712,00
Mur BON PORT	69 900,00	83 880,00
Signalisation sur RD 914	1 354,00	1 624,80
Sous -Total	116 014,00	139 216,80

SERVICES TECHNIQUES	HT	TTC
Vestiaires	2 964,44	3 557,33
Sous -Total	2 964,44	3 557,33

CIMETIERE	HT	TTC
Construction de 18 casiers	15 000,00	18 000,00
Construction de 18 cases	17 000,00	20 400,00
Jardin du souvenir	6 000,00	7 200,00
Sous -Total	38 000,00	45 600,00

LE RIMBAU	HT	TTC
Remplacement porte d'entrée	1 030,10	1 236,12
Remplacement porte du garage	1 234,00	1 480,80
Sous -Total	2 264,10	2 716,92

SKATE PARC	HT	TTC
Portail	710,00	852,00
Sous -Total	710,00	852,00

APPARTEMENT ANCIENNE MAIRIE	HT	TTC
Chaudière	4 000,00	4 800,00
Sous -Total	4 000,00	4 800,00

OFFICE DE TOURISME	HT	TTC
Remplacement des fenêtres	25 000,00	30 000,00
Sous -Total	25 000,00	30 000,00

EGLISE ND DES ANGES	HT	TTC
MOE Phase diagnostic	9 000,00	10 800,00
Eclairage Rétable	5 000,00	6 000,00
Sous -Total	14 000,00	16 800,00

COLLIOURE 21	HT	TTC
Cendriers urbains	1 000,00	1 200,00
Panneaux zero phyto	1 000,00	1 200,00
box tri selectif cantine	5 000,00	6 000,00
Poubelles BORAMAR tri sélectif	4 000,00	4 800,00
Sous -Total	11 000,00	13 200,00

POLICE MUNICIPALE	HT	TTC
Parc radio	1 300,32	1 560,38
Téléviseur avec installation	756,72	908,06
Vidéo protection	6 373,04	7 647,65
Vidéo protection Port d'Avall	5 000,00	6 000,00
You Transactor 2 terminaux	2 357,00	2 828,40
Scooter	3 540,48	4 248,58
Mini détecteurs de métaux (2)	734,16	880,99
Feux de pénétration	458,40	550,08
Triflach	1 878,00	2 253,60
Ethylomètre électronique	896,81	1 076,17
Sous -Total	23 294,93	27 953,92

TOTAL GENERAL	720 668,21	864 801,85
----------------------	-------------------	-------------------

A ces besoins qui influent directement sur l'autofinancement communal, s'ajoutent les programmes financés par emprunt et subventions ou cession d'emprise foncière qui sont décomposés ici à titre purement informatif :

POLE MEDICAL	HT	TTC
<i>Etudes</i>		
Provision	5 000,00	6 000,00
Sous -Total	5 000,00	6 000,00
<i>AMO</i>		
Honoraires SPL	11 200,00	13 440,00
Sous -Total	11 200,00	13 440,00
TOTAL	16 200,00	19 440,00

ARSENAL	HT	TTC
Travaux	833 000,00	999 600,00
travaux préparatoires	10 000,00	12 000,00
HONORAIRES MOE ET OPC	89 547,50	107 457,00
HONORAIRES BCT, CSPA	12 495,00	14 994,00
Aléas	30 127,50	36 153,00
Frais divers	1 500,00	1 800,00
Assurance	8 330,00	9 996,00
Diagnostic et études géotechniques	15 000,00	18 000,00
Sous -Total	1 000 000,00	1 200 000,00
<i>AMO</i>		
Elaboration des dossiers subventions	3 900,00	4 680,00
Elaboration du programme	8 200,00	9 840,00
Mandat d'opération	24 000,00	28 800,00
Sous -Total	36 100,00	43 320,00
TOTAL	1 036 100,00	1 243 320,00

POLE GARE	HT	TTC
<i>PARKING SEMI ENTERRE</i>		
Etude hydraulique	18 440,00	22 128,00
Diagnostic écologique	8 000,00	9 600,00
Levé topographique	5 000,00	6 000,00
Etude de sol	15 000,00	18 000,00
Sous -Total	46 440,00	55 728,00
<i>PROGRAMME IMMOBILIER</i>		
Etude de sol	20 000,00	24 000,00
Provision pour aléas	5 000,00	6 000,00
Sous -Total	25 000,00	30 000,00
<i>AMO</i>		
Honoraires SPL	47 340,00	56 808,00
Sous -Total	47 340,00	56 808,00
TOTAL	118 780,00	142 536,00

Les recettes d'investissements :

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA):

Sur la base des investissements 2017 de la commune, le versement attendu de la part de l'Etat devrait représenter la somme 130 000,00 €.

La taxe d'aménagement :

Difficile à prévoir, le produit de cette taxe devrait toutefois avoisiner la somme de 50 000 €.

La Capacité d'Autofinancement des investissements :

Le tableau suivant a pour objectif de délivrer une approche de l'épargne prévisionnelle qui sera disponible pour les investissements hors emprunt nouveau et hors subvention affectée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019	
RECETTES DE L'EXERCICE	6 187 000
DEPENSES DE L'EXERCICE	5 742 000
EXCEDENT DE L'EXERCICE	445 000
EXCEDENT 2018 REPORTE	447 520
TOTAL DISPONIBLE (CAF BRUTE)	892 520
CAPITAL DE LA DETTE	399 000
CAF NETTE	493 520
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2018	-190 790
FCTVA	148 000
TAXE D'AMENAGEMENT	30 000
TOTAL DISPONIBLE HORS SUBVENTIONS	480 730

Cette somme de 480 730 € est à rapprocher du besoin exprimé en termes d'investissements qui atteint 864 000 € TTC et de l'objectif de préservation du fond de roulement (Trésorerie disponible pour couvrir les dépenses de la Commune).

Les propositions d'orientations présentées ici démontrent que le budget 2019 sera un budget construit prudemment dans des conditions très proche du précédent et qu'il nécessitera probablement quelques arbitrages.

B – LE BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE :

Le compte administratif 2018 anticipé :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	60 032,95	109 941,59	2 805,08	0,00	62 838,03	109 941,59
TOTAUX	60 032,95	109 941,59	2 805,08	0,00	62 838,03	109 941,59
Résultats de clôture		49 908,64	2 805,08			47 103,56
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	49 908,64	2 805,08	0,00		47 103,56

La projection budgétaire 2019 :

<u>DEPENSES</u>		BP 2018	CA 2018	BP 2019
11	TOTAL CHARGES GENERALES	39 000	32 337,70	35 000
12	TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	33 000	27 695,25	30 000
	TOTAL DEPENSES DE GESTION	72 000	60 032,95	65 000
67	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0,00	30 000
	TOTAL DEPENSES REELLES	72 000	60 032,95	95 000
22	DEPENSES IMPREVUES	0	0,00	20 000
23	VIREMENT A LA SECTION D'INV.	18 000	0,00	42 103
42	TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	0	0,00	0
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	18 000	0,00	62 103
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	90 000	60 032,95	157 103

<u>RECETTES</u>		BP 2018	CA 2018	BP 2019
70	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	90 000	109 851,59	110 000
	TOTAL RECETTES DE GESTION	90 000	109 851,59	110 000
77	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	90,00	0
	TOTAL RECETTES REELLES	90 000	109 941,59	110 000
42	TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	0	0,00	0
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0	0,00	0
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	90 000	109 941,59	110 000
2	EXCEDENT DE L'EXERCICE N-1	0	0	47 103
	TOTAL DES RECETTES	90 000	109 941,59	157 103
	Excédent ou déficit	0	49 908,64	0

Les besoins d'investissements 2019 :

BESOINS D'INVESTISSEMENT		
	Montants HT	Montants TTC
Dépose des plots d'amarrage au Boutigue	7 040,00 €	8 448,00 €
Défense Delta Quai du Boutigue + le quai d'honneur	1 500,00 €	1 800,00 €
2 Postes radio VHF	600,00 €	720,00 €
Absorbants	500,00 €	600,00 €
Chaîne, cordage, bouées	3 200,00 €	3 840,00 €
Panneaux de signalisation	600,00 €	720,00 €
Radar Pédagogique Solaire	1 600,00 €	1 920,00 €
Rack à Kayak	1 500,00 €	1 800,00 €
TOTAL	16 540,00 €	19 848,00 €

C – LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES PARKINGS :

Le compte administratif 2018 anticipé :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		334 761,96	154 568,93			180 193,03
Opérations de l'exercice	601 669,11	642 804,63	128 005,13	231 136,57	729 674,24	873 941,20
TOTAUX	601 669,11	977 566,59	282 574,06	231 136,57	729 674,24	1 054 134,23
Résultats de clôture		375 897,48	51 437,49			324 459,99
Restes à réaliser			556 091,00	400 000,00	556 091,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	375 897,48	607 528,49	400 000,00	607 528,49	775 897,48
RESULTATS DEFINITIFS		375 897,48	207 528,49			168 368,99

La projection budgétaire 2019 :

<u>DEPENSES</u>		BP 2018	CA 2018	BP 2019
11	TOTAL CHARGES GENERALES	140 304,00	119 548,42	130 000,00
12	TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	222 468,00	210 470,32	220 000,00
	TOTAL DEPENSES DE GESTION	362 772,00	330 018,74	350 000,00
67	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	250 000,00	250 000,00	162 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	612 772,00	580 018,74	512 000,00
22	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
23	VIREMENT A LA SECTION D'INV.	309 011,00	0,00	266 368,00
42	TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	22 138,00	21 650,37	30 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	331 149,00	21 650,37	296 368,00
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	943 921,00	601 669,11	808 368,00

<u>RECETTES</u>		BP 2017	CA 2017	BP 2017
70	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	609 160,00	642 804,63	640 000,00
	TOTAL RECETTES DE GESTION	609 160,00	642 804,63	640 000,00
77	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	609 160,00	642 804,63	640 000,00
42	TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	609 160,00	642 804,63	640 000,00
2	EXCEDENT DE L'EXERCICE N-1	334 761,00	334 761,00	168 368,00
	TOTAL DES RECETTES	943 921,00	977 565,63	808 368,00
	Excédent ou déficit	0,00	375 896,52	0,00

Les reports 2018 :

OPERATIONS	PROGRAMMES	REPORTS
1802	Acquisition bornes parking Pêcheurs	1 655,00
1806	Acquisition et installation vidéo	2 971,00
1809	Sécurisation des locaux	28 500,00
1811	Escalier GLACIS	300,00
1812	Toilettes GLACIS	147 810,00
1813	ECO PARKING	374 855,00
		556 091,00

Ces reports sont partiellement financés par un emprunt (400 000 €) pour l'ECO PARKING.

Les besoins d'investissement 2019 :

Localisation	Operations	MONTANT HT	MONTANT TTC
Glacis	Mise aux normes caisses	28 626,25	34 351,50
Glacis	Camera détection plaques	28 626,25	34 351,50
Glacis	Remplacement barrière glacis	2 724,21	3 269,05
Glacis	Revêtement montée	34 149,56	40 979,47
Glacis	Traçage	10 000,00	12 000,00
Glacis	Camera caisse auto glacis	1 354,00	1 624,80
Glacis	Eclairage	7 000,00	8 400,00
Pêcheurs	Camera	6 500,00	7 800,00
Cap Dourats	Mise aux normes caisse CD	15 000,00	18 000,00
Cap Dourats	Grillage	3 000,00	3 600,00
Glacis	Broyeur à fléaux	3 146,00	3 775,20
	TOTAL	140 126,27	168 151,52

Pour mémoire, bilan provisoire de la création de l'ECO PARKING :

ECOPARKING	MONTANT HT	MONTANT TTC
Aménagement	257 965,00	309 558,00
Cameras	6 243,00	7 491,60
Caisses	59 996,00	71 995,20
Protection caisses	2 000,00	2 400,00
Eclairage	7 000,00	8 400,00
Honoraires	11 246,00	13 495,20
Grille protection caisse	3 000,00	3 600,00
Boucles	5 000,00	6 000,00
Balisage	28 980,00	34 776,00
Pont Wifi	4 000,00	4 800,00
TOTAL	385 430,00	462 516,00